

LE DEVOIR

VOL.

XCI - N° 97

LE MARDI 2 MAI 2000

87c + TAXES

= 1\$



CULTURE
DENONCOURT, HAENTJENS ET RDD À L'ESPACE GO
PAGE B 8

LE MONDE
LES MOUDJAHIDINES FRAPPENT À TÉHÉRAN
PAGE B 5



ÉCONOMIE
QUE VAUDRAIENT LES REJETONS DE MICROSOFT?
PAGE B 1



De gauche à droite...



Agence France-Press
Contre l'euro ou l'Union européenne, contre les immigrés, contre le capitalisme sauvage et la mondialisation ou encore contre les bas salaires: les mots d'ordre étaient aussi variés lundi que les pays de la planète qui célébraient la Fête du travail en ce 1^{er} mai. À Sao Paulo (ci-dessus), la manifestation géante comptait 600 000 personnes. De gauche à droite...

Manifeste contre la pauvreté

LE DEVOIR ET ASSOCIATED PRESS

De la fourmillante Tokyo au rassemblement anti-mondialisation à Londres, en passant par les cortèges nostalgiques du communisme à Moscou et une manifestation monstre à La Havane pour le retour de pe-tit Elian, il y en a eu pour tous les goûts en ce 1^{er} mai, journée internationale des travailleurs.

À Montréal, quelque 3000 personnes ont participé à une manifestation en fin de journée hier, réclamant du gouvernement qu'il cesse de s'occuper de nouvelle économie et de mondialisation, et qu'il s'occupe enfin de ses pauvres.

La marche partait du centre-ville, coin Atwater et Maisonneuve, et se dirigeait vers le quartier Saint-Henri. Selon l'information de Radio-Canada, certains jeunes auraient été arrêtés par le Service de police de la Ville de Westmount, qui voulait les empêcher de participer à ladite marche.

La journée a été ponctuée de divers événements, notam-

ment une rencontre entre les chefs syndicaux et le premier ministre Lucien Bouchard. Les chefs syndicaux ont remis au premier ministre un manifeste pour la lutte contre la pauvreté et souligné qu'ils déposeraient d'ici 15 jours un projet de loi pour mettre fin également à la pauvreté.

À Moscou, où la cible favorite qu'était auparavant Boris Eltsine a disparu, communistes et syndicats ont préféré cette fois défilé pour l'instauration d'un salaire minimum et de meilleurs avantages sociaux. Ils étaient ainsi 15 000 à braver le froid en défilant dans les rues de la capitale, brandissant d'anciens drapeaux soviétiques.

Tout entière à l'affaire Elian, Cuba a profité de ce jour férié pour réclamer une nouvelle fois le retour du garçonnet. Ils étaient ainsi plusieurs centaines de milliers à se masser sur et autour de la place de la Révolution pour écouter Fidel Castro discourir.

À la fin de son intervention, le président cubain, debout

VOIR PAGE A 8: PAUVRETÉ

PERSPECTIVES

Tempête dans le monde des livres

Accusé d'antisémitisme, le livre de Renaud Camus a été retiré des librairies. Mais la polémique fait rage...

La France ne nous a pas habitués à la *political correctness* à l'américaine. Ses écrivains ont encore la possibilité de parler et d'écrire sans craindre un procès en sorcellerie au détour de chaque phrase. Ses fumeurs peuvent toujours s'intoxiquer en liberté, contrairement à ceux de Nouvelle-Écosse, où l'on n'a même plus le droit de se parfumer (à cause des allergies!), ainsi que nous l'apprenait cette semaine un reportage ahurissant du *Téléjournal*.

Renaud Camus a dû se demander s'il n'avait pas été téléporté sur les bords de la baie de Fundy lorsque son dernier livre, *Campagne de France*, a fait scandale. Cet écrivain de haut vol, se réclamant de la tradition française, est accusé de tenir un discours antisémitique.

La dénonciation a été immédiate: des mouvements antiracistes à la ministre de la Culture, Catherine Tasca, en passant

par la directrice de la chaîne culturelle France Culture, Laure Adler. Cette dernière estime que les propos de l'auteur *«incitent à la haine raciale»*. L'affaire devrait se retrouver devant les tribunaux. Fait exceptionnel, les éditions Fayard ont décidé de retirer le livre des librairies, si bien qu'il est aujourd'hui à peu près introuvable.

Les phrases incriminées concernent une émission de radio intitulée *Panorama* et diffusée sur France Culture. Dans son journal de l'année 1994, l'auteur s'étonne du grand nombre de collaborateurs juifs à l'émission compte tenu des sujets abordés. *«Cinq participants, écrit Camus, et quelle proportion de non-juifs parmi eux? Infime, sinon inexistante. Or, je trouve cela non pas tout à fait scandaleux, peut-être, mais exagéré, déplacé, incorrect.»*

Plus loin, Camus ajoute: *«Je ne trouve pas convenable qu'une discussion préparée, annoncée, officielle en somme, à propos de "l'intégration" dans notre*

VOIR PAGE A 8: LIVRES

Non à une carte d'électeur; oui à la carte d'identité nationale

MICHEL VENNE
LE DEVOIR

Le gouvernement du Québec va instituer une carte nationale d'identité, a appris *Le Devoir*. Cette carte sera facultative. Elle sera émise à ceux qui en feront la demande à compter du 1^{er} janvier 2001. Elle pourra être utilisée par les citoyens pour s'identifier au moment de voter, mais il ne s'agit pas d'une carte d'électeur proprement dite.

Le ministre des Relations avec les citoyens, Robert Perreault, présentera demain à l'Assemblée nationale le projet de loi instituant cette carte. Cette annonce survient quelques jours à peine avant la tenue du congrès du Parti québécois au cours duquel les 1800 délégués discuteront de la nécessité d'émettre au Québec une carte d'électeur obligatoire.

Or, non seulement la carte nationale d'identité ne sera pas une carte d'électeur, mais elle ne sera pas obligatoire. Seuls les citoyens qui en feront la demande l'obtiendront auprès du Directeur de l'état civil. Selon les informations obtenues par *Le Devoir*, le projet de loi d'ici quinze jours précisera de plus que nul ne pourra exiger de quelqu'un qu'il produise cette carte en particulier pour établir son identité, pas même les policiers.

On peut présumer que le projet de loi ne satisfera pas plusieurs militants péquistes et que ce sujet sera chaudement débattu le week-end prochain.

L'adresse du titulaire ne figurera pas non plus sur ce do-

Facultative, la carte sera émise à ceux qui en feront la demande à compter du 1^{er} janvier 2001

VOIR PAGE A 8: CARTE

Ultime appel de Harel à ses opposants

«Il est temps de regarder ailleurs que là où on a les pieds»

Jugeant «antidémocratiques» et «démagogiques» les gestes et propos de certains opposants à sa réforme, la ministre des Affaires municipales, Louise Harel, considère qu'il est temps de «regarder ailleurs que là où on a les pieds». Forte de l'entente de principe sur un pacte fiscal dévoilée jeudi, elle estime que le moment est venu pour les couronnes de réviser leur absence des comités consultatifs, «ce qui serait plus conséquent à l'égard des citoyens qu'ils disent représenter».

FRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR

Le boycottage des comités consultatifs sur la réorganisation municipale auquel se livrent plusieurs villes des couronnes n'impressionne guère la ministre des Affaires municipales, Louise Harel. Pas plus que les «plébiscites» menés au cours des derniers mois par des municipalités comme Tremblant et Sainte-Foy. «Ces municipalités ne peuvent se servir d'un siège vacant ou de consultations prématurées pour se donner un droit de veto sur le changement. Ce n'est pas démocratique», a-t-elle déclaré hier, en entrevue avec *Le Devoir*.

On aura compris qu'au lendemain du congrès, riche en rebondissements, de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), la ministre maintient le cap de la réforme. S'appuyant sur le cadre de propositions d'un nouveau pacte fiscal dévoilé la semaine dernière et adopté par l'UMQ, elle enjoint aux municipalités réfractaires à son livre blanc de venir s'asseoir avec leurs homologues pour faire valoir leur point de vue. «La première raison invoquée par la couronne nord pour ne pas siéger au comité consultatif, c'était

VOIR PAGE A 8: HAREL

Les maux de la santé

À l'hôpital des riches

En Grande-Bretagne, le réseau privé n'a pas réduit les listes d'attente. Au contraire!

CHRISTIAN RIOUX
ENVOYÉ DU DEVOIR À LONDRES

Le gratte-ciel de huit étages en pierre et en briques qui s'élève face à l'un des plus beaux parcs de Londres se nomme simplement The Clinic. On s'y fait déposer en Rolls Royce ou en Jaguar dans ce quartier de Regent's Park truffé d'ambassades et de résidences huppées. Le hall d'entrée en marbre pourrait être celui d'un grand hôtel de la capitale. Un homme seul dans la soixantaine vient d'y prendre place et feuillette un magazine financier. Quelques minutes plus tard, un employé affable lui offre de le reconduire à sa chambre en portant sa valise comme le ferait n'importe quel groom d'hôtel. Voilà à quoi se résument les files d'attente dans l'un des 300 hôpitaux privés de Grande-Bretagne.

Il suffit d'appeler un ou deux jours à l'avance, ou même dans la journée, et le tour est joué. Dans les couloirs fraîchement peints, on croise de riches retraités, des financiers de la City, des vedettes du showbiz, des jeunes de bonnes familles ou des scheiks arabes qui ont fui Bahrein ou Koweït City le temps d'une ablation de la vésicule ou d'un traitement de chimiothérapie. Le coût de chaque nuit passé à la London Clinic est d'au moins 800 \$, ce qui ne comprend pas les soins! Les suites luxueuses se monnaient jusqu'à 2000 \$ la nuit. Celui qui est admis avant 14 h devra payer 80 \$ de l'heure supplémentaire. Une simple

Certains patients hypothèquent leur maison afin de s'offrir une assurance privée pour éviter les longues listes d'attente des hôpitaux publics

opération de la prostate peut revenir à 15 000 \$. Pour se payer un séjour à la London Clinic, il faut donc être très riche ou jouir d'une assurance privée mur à mur, admet Susy Firse. La porte-parole de l'hôpital explique que l'institution est fréquentée par une clientèle aisée qui veut surtout éviter les longues listes d'attente anglaises, les plus longues d'Europe.

«Ici, l'on évite tous les délais du réseau public», explique-t-elle. En fait, plus les files d'attente anglaises s'allongent, plus les 300 hôpitaux privés anglais font fortune. Créée en 1932, la London Clinic a continué à fonctionner après 1948, alors que la Grande-Bretagne se donnait un régime universel d'assurance maladie. Sans ticket modérateur, financé directement à partir de l'impôt, le National Health System (NHS) était alors l'un des meilleurs régimes d'assurance-maladie au monde.

Ce n'est plus le cas aujourd'hui alors que le Royaume uni dépense en santé une proportion à peine plus élevée de son PIB que la République moldave et la Hongrie. Selon l'OCDE, le système anglais arrive tout juste derrière celui de la Slovaquie.

Pas surprenant qu'en une dizaine d'années le réseau privé ait pris de l'expansion. Depuis huit ans, le nombre de Britanniques qui possèdent une assurance privée a crû au fur et à mesure que le système public s'enfonçait dans la crise. Aujourd'hui, 13 millions de Britanniques (20 % de la population) comptent sur des assureurs privés pour certains soins.

Le réseau privé admet environ 20 % des cas non urgents chaque année, selon la Independent Healthcare Association. Sur les 850 000 patients admis chaque année, le tiers concerne la psychiatrie et quatre sur cinq, les soins prolongés. Depuis quelques années, les hôpitaux privés ont commencé à pratiquer des opérations complexes et urgentes autrefois réservées aux seuls hôpitaux publics. Le réseau privé compte 11 000 lits de soins aigus, contre 108 000 dans le public. Les taux d'occupation sont cependant beaucoup moins élevés.

Pour quelques dizaines de milliers de dollars, il est donc possible d'éviter les listes d'attente qui peuvent atteindre 12 ou 18 mois pour une chirurgie cardiaque.

VOIR PAGE A 5: HÔPITAL

Autres informations en page A 5

MÉTÉO

Montréal
Ensoleillé avec passages nuageux.
Max: 16 Min: 3

Québec
Ciel variable.
Max: 12 Min: 2

Détails, page B 3

INDEX

Annonces B 3 Monde B 5
Avis publics B 4 Mots croisés B 4
Bourse B 2 Politique A 4
Culture B 8 Santé A 5
Économie B 1 Sports B 6
Éditorial A 6 Télévision B 7

www.ledevoir.com



• LES ACTUALITÉS •

Monique Doucet a trouvé le temps bien long

L'ambulance s'est pointée deux heures plus tard

LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

Est-ce normal, quand on a 64 ans, que l'on vient de se fracturer la cheville, que l'on est diabétique et cardiaque, d'attendre une ambulance pendant deux heures et quart? De se faire raccrocher la ligne au nez par le médecin d'Urgences-Santé? Si les questions de Monique Doucet demeurent sans réponse, la facture du transport, par contre, lui est parvenue sans délai aucun.

L'incident remonte au 4 février. Après être tombée sur son balcon, Mme Doucet, seule à la maison, réussit à grande peine à téléphoner à Urgences-Santé. «J'ai tout de suite constaté que j'avais une vilaine fracture.»

Apprenant que cette Montréalaise était en plus cardiaque et diabétique, la préposée aux appels lui promet l'arrivée des ambulanciers dans les 20 minutes qui suivent.

Parce que sa porte d'entrée se verrouille automatiquement, Mme Doucet la garde donc ouverte, pour que les ambulanciers puissent entrer sans peine. C'était l'hiver, mais vingt petites minutes avec la porte ouverte, se dit-elle, ne transformeront pas sa demeure en igloo...

Quelques minutes plus tard, le téléphone sonne, mais Mme Doucet, très souffrante, ne parvient pas à répondre.

Finalement, l'un de ses fils arrive à la maison et la trouve étendue par terre. Il rappelle Urgences-Santé. Le médecin traitant demande à parler à la blessée. Quand il l'a eue au bout du fil, il lui aurait demandé en l'engueulant pourquoi elle n'avait pas répondu à son appel quand il a téléphoné. Et clac! il lui raccroche la ligne au nez.

Une ambulance arrivera finalement, deux heures et quart après l'appel initial. Mme Doucet, souffrant d'une fracture multiple, sera opérée à l'hôpital Jean-Talon la fin de semaine même.

Au nom de Monique Doucet, son fils, Stéphane Lavallée, a envoyé des plaintes à Urgences-Santé et au Collège des médecins. Au Collège des médecins, on indique aux plaignants qu'on laisse à Urgences-Santé le soin de faire son enquête. À Urgences-Santé — bien que les appels soient enregistrés et minutés —, l'enquête n'a toujours pas abouti.

«Du côté administratif, l'enquête est



Nicole Coulombe veut savoir pourquoi on l'a fait attendre durant plus de deux heures avant de lui envoyer une ambulance.

terminée, explique Nicole Coulombe, responsable des communications à Urgences-Santé. L'enquête interne se transporte maintenant du côté médical.»

Au Collège des médecins, le docteur Jean-Claude Fortin, syndic adjoint, explique que, comme le veut la pratique habituelle, la corporation professionnelle attend d'abord les résultats de l'enquête d'Urgences-Santé. Après les avoir reçus, le Collège des médecins peut décider de faire siennes les conclusions

de l'enquête d'Urgences-Santé ou reprendre l'exercice à partir du début.

Monique Doucet, elle, souhaite surtout que d'autres citoyens n'aient pas à subir pareille attente qui, pour d'autres, pourraient être bien plus lourde de conséquences.

La facture du transport en ambulance et les rappels s'accumulent, mais Mme Doucet ne bronche pas. «Et tant pis pour les intérêts! Je paierai quand j'aurai réponse à mes questions.»

Détournements de rivières sur la Côte-Nord

Le BAPE pourrait multiplier les audiences publiques

LOUIS-GILLES
FRANCŒUR
LE DEVOIR

Les trois projets de détournement de rivières envisagés sur la Côte-Nord pour augmenter les réserves énergétiques de la centrale Bersimis pourraient bien faire l'objet de trois audiences distinctes au lieu d'une seule.

C'est ce qui ressort du récent communiqué émis par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), qui marquait le lancement de la période d'information sur un seul des trois détournements, celui de la rivière Sault-aux-Cochons, près de Forestville.

Le deuxième projet, soit le détournement de la tête de la rivière Portneuf, est situé dans la municipalité voisine de Sainte-Anne-de-Portneuf. Ce dernier projet ne sera pas prêt avant quelques semaines, précisait hier Gilles Brunet, chef de service de la Direction des évaluations environnementales du ministère de l'Environnement. Le ministre, a-t-il dit, pourrait être saisi de nos recommandations sur ce projet dans deux ou trois semaines. Le projet de détournement de la Portneuf pourrait suivre un agenda différent de la rivière voisine.

Pourtant, reconnaît M. Brunet, la justification de ces deux projets est la même en ce sens qu'il s'agit de détourner les eaux de trois cours d'eau pour augmenter les réserves d'énergie de la centrale de Bersimis. Mais, soutient-il, «chacun peut être évalué séparément et à la limite faire l'objet de décisions distinctes», voire différentes.

Le Règlement sur l'évaluation des impacts environnementaux précise à son article 2 qu'un projet constitué de plusieurs éléments visés au présent article constitue un seul projet destiné à faire l'objet d'une seule étude d'impact sur l'environnement et d'une seule demande de certificat d'autorisation. Cet article respecte la logique environnementale la plus fondamentale, qui est celle d'une approche globale des problèmes, et les préoccupations des citoyens et des groupes environnementaux, qu'épuise la multiplication des consultations de toutes sortes.

Le ministère est sensible à cette question, reconnaît M. Brunet, et il se pourrait que le ministre de l'Environnement, Paul Bégin, attende de voir la conclusion des deux périodes d'information, celle sur la Portneuf et celle sur la Sault-aux-Cochons, avant de donner un mandat «qui pourrait s'avérer double». Hydro-Québec pourrait s'objecter et exiger une audience distincte pour chaque projet, a-t-il dit. Il appartiendra au ministre de décider.

Quant au troisième détournement, celui de la puissante rivière Manouane, l'étude d'impacts n'a pas encore été déposée auprès du ministère de l'Environnement, précise M. Brunet, ce qui exclut que le projet soit évalué avec les deux autres.

Non seulement les groupes environnementaux risquent-ils de se retrouver avec plusieurs audiences sur les bras, mais si la période d'information sur la Portneuf est donnée à la fin de mai, l'audience pourrait bien se dérouler en pleine vacances estivales...

Capteurs de gaz à effet de serre

Le Protocole de Kyoto ne serait pas respecté

LOUIS-GILLES
FRANCŒUR
LE DEVOIR

Une centaine de pays sont représentés à Montréal dans le cadre d'une conférence scientifique tenue sous l'égide du Programme des Nations unies sur l'environnement afin de définir le potentiel et les limites des techniques de captage des gaz à effet de serre.

Le Protocole de Kyoto reconnaissait que les pays signataires pourront capter, jusqu'à un certain point qu'ils tentent présentement de définir, des gaz de serre au lieu d'en réduire les émissions. Les techniques les plus reconnues comme capteurs — en anglais on parle de «sink» ou de «puits» — sont la reconversion des terres agricoles en forêts permanentes, la plantation d'arbres, voire la protection des marais, les plus voraces de tous les capteurs de gaz carbonique atmosphérique.

Plusieurs pays industrialisés, dont le Canada et les États-Unis, considèrent leurs vastes forêts en repousse comme des capteurs de tout premier plan, susceptibles de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de réduction, acceptés à Kyoto.

Le Canada va jusqu'à demander, affirmait hier Steven Guilbault, de Greenpeace, d'inscrire le taux de croissance de ses forêts dans sa contribution à la lutte contre le réchauffement climatique mais pas la coupe annuelle des arbres, qui libère le carbone accumulé... Comme si un gérant de banque ne comptabilisait que les entrées dans un compte en oubliant les sorties...

Pour le Canada, qui est un des plus importants pays exportateurs de bois, la repousse annuelle des arbres constitue une puissante machine bio-

logique qui soustrait des millions de tonnes de gaz carbonique de l'atmosphère pour le fixer dans le sol. Mais le problème vient du fait que le bois, une fois coupé, relâche rapidement le carbone qu'il contenait, dans le papier qui se biodégrade, dans le bois d'œuvre qui pourrit, etc., précisait une étude récente du Québec, le plus important producteur canadien de bois... Seuls les usages du bois, qui assurent la durée de cette ressource pendant des décennies, voire des siècles, peuvent constituer un gain net pour la planète. Le reste ferait partie de la grande dynamique du carbone, avec des entrées et des sorties équivalentes ou légèrement différées dans le temps.

C'est en substance ce que soutenait hier le Fonds mondial de la nature qui implorait la communauté scientifique de ne pas céder devant l'illusion que certains pays veulent créer en obtenant de pouvoir comptabiliser tous leurs capteurs de gaz de serre, pour importer leur pérennité.

«Les chercheurs doivent faire savoir clairement aux décideurs politiques que pomper le carbone de l'atmosphère n'est pas la même chose que de l'empêcher de sortir par le tuyau d'échappement d'une voiture ou d'une centrale thermique», précisait Jennifer Morgan du Fonds mondial.

«On comprend, ajoutait Steven Guilbault, les gouvernements d'encourager le captage du carbone atmosphérique pour pouvoir continuer d'autoriser les rejets de carbone par la combustion du charbon, du pétrole et du gaz. C'est moins dur à imposer aux entreprises. Mais c'est une tentative d'affaiblir le Protocole de Kyoto et le rapport du Panel international sur les changements climatiques (IPCC) pour des raisons basses politiques et économiques.»

Québec-Cris

Chevrette rencontrera le bras droit du grand chef

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Le ministre des Affaires autochtones, Guy Chevrette, rencontrera vendredi à Montréal le vice-grand chef du Conseil des cris, Matthew Mukash, pour faire le point sur les dossiers concernant les deux parties et, notamment, quant à une future rencontre entre le premier ministre Bouchard et le grand chef Ted Moses. Il s'agira d'une première rencontre entre le ministre Chevrette et un leader cri depuis l'été dernier.

Au cabinet de M. Chevrette, on indique que le ministre tient toujours à rencontrer le grand chef des Cris afin de préparer la rencontre avec le premier ministre Bouchard. Dans un premier temps, M. Chevrette accepte de rencontrer M. Mukash devant l'urgence de certains dossiers qui touchent aux communautés criées, com-

me les jeunes plus particulièrement.

Au bureau du chef Moses à Montréal, on a fait savoir au Devoir hier que le grand chef cri accepterait de rencontrer éventuellement le ministre Chevrette, mais qu'il ne pourra pas le faire avant le 23 mai, date ultime de son voyage de chasse à l'oiseau.

La réunion de vendredi fait suite à la lettre qu'a fait parvenir le ministre Chevrette au chef Moses le 17 avril dernier dans le but de préparer une rencontre avec le premier ministre Bouchard. M. Chevrette y faisait mention de la volonté gouvernementale d'appliquer d'une façon plus systématique la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CB-JNQ) dans le but de déterminer les obligations du gouvernement québécois envers les Cris. M. Chevrette y annonçait également la mise sur pied d'un comité ministériel pour mieux assurer le suivi des relations entre le gouvernement et les Cris.

Brancher les familles sur Internet

Message aux familles

recevant l'allocation familiale de la Régie des rentes du Québec

Le programme « Brancher les familles sur Internet » du gouvernement du Québec vous permet d'accéder à Internet à prix réduit et de bénéficier d'une aide financière pour la location ou l'achat d'un ordinateur.

L'aide accordée

- 75 % des coûts d'accès à Internet pendant deux ans, jusqu'à un montant maximum de 200 \$ par année;
- un montant de 250 \$ maximum par année, durant deux ans, pour la location d'un ordinateur multimédia;
- ou
- un montant de 500 \$ pour l'achat d'un ordinateur multimédia.

N.B. La durée minimale d'utilisation d'Internet doit être de 60 heures par mois.

Les familles admissibles

Les familles qui recevront un montant d'allocation familiale de la Régie des rentes du Québec entre le 1^{er} mai 2000 et le 31 mars 2001, qu'elles soient branchées ou non à Internet lors de l'entrée en vigueur du programme le 1^{er} mai 2000.

Comment bénéficier du programme?

Communiquez avec le centre d'appels pour :

- obtenir une attestation démontrant que vous recevez l'allocation familiale;
- demander le nom des fournisseurs ou détaillants de votre localité ou de votre région inscrits au programme.

Le versement de l'aide financière

L'aide financière sera accordée par le fournisseur Internet ou le détaillant d'équipements informatiques. Il s'agit d'une réduction du coût mensuel de l'abonnement Internet et du coût de location pour l'ordinateur, s'il y a lieu. Lors de l'achat d'un ordinateur par la famille un rabais de 500 \$ sera consenti par le commerçant.

La période d'inscription

Les familles admissibles ont du 1^{er} mai 2000 au 31 mars 2001 inclusivement pour bénéficier du programme.

L'admissibilité des fournisseurs et des détaillants

Seuls les fournisseurs Internet et les détaillants d'équipements informatiques ayant obtenu un numéro d'inscription du ministère de l'Industrie et du Commerce sont autorisés à offrir ce programme. Pour obtenir le nom des commerçants inscrits de votre localité ou de votre région, contactez le centre d'appels.

Programme Brancher les familles sur Internet

Pour communiquer avec le centre d'appels :

Région de Québec : (418) 643-8362
Ailleurs au Québec : 1 888 793-9588

Québeclic

Québec
Industrie et
Commerce

Pour un Québec branché sur l'avenir

Une grande Allemande.

PASSAT



Un tout petit prix.

379 \$ PAR MOIS*

LOCATION 36 MOIS PASSAT GLS 2000

OU TAUX DE FINANCEMENT DE 6,9%

* L'offre s'applique à une Passat GLS 2000 neuve, 5 vitesses. Photo à titre indicatif seulement. Versement initial de 2 485 \$ ou échange équivalent. Dépôt de garantie de 430 \$ requis à la transaction. Transport et préparation inclus. Taxe d'accise de 100 \$ sur climatiseur. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Frais de 0,10 \$ du km additionnel après 60 000 km. Sujet à l'approbation de crédit de VW Finance. Offre valide pour un temps limité. L'offre ne s'applique qu'aux particuliers et que pour un usage personnel et non commercial. Les stocks peuvent varier d'un concessionnaire à l'autre. Cette offre est valable seulement chez les concessionnaires Volkswagen du Québec. Plus de 25 composantes de tous les véhicules Volkswagen sont burnées.

Êtes-vous fait pour Volkswagen?

quebec.vw.com ou 1 888 ROULE VW

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Négociations

La STCUM emprunte la voie légale pour faire cesser les moyens de pression

SILVIA GALIPEAU
LE DEVOIR

La STCUM prend les grands moyens pour en finir avec les moyens de pression de ses employés d'entretien. Pour punir les actes individuels de vandalisme, elle enverra aujourd'hui même une cinquantaine de plaintes au Tribunal du travail. Et pour mettre un terme au ralentissement général du travail, elle déposera une requête en outrage au tribunal.

Hier matin, il manquait 150 autobus à l'appel à Montréal, sur un total de 1350, essentiellement dans le sud-ouest de la ville. Dans la journée, il y a eu un ralentissement généralisé du service sur l'ensemble du réseau. Et aujourd'hui, le même scénario est à prévoir.

«C'est la résultante du ralentissement de travail et des moyens de pression des employés d'entretien depuis les dernières semaines. C'est parce que les autobus ne sont pas entretenus, pas réparés et pas inspectés comme ils devraient l'être», a commenté Odile Paradis, porte-parole de la STCUM.

Pour en finir avec une situation qui dure depuis plusieurs mois — et ce malgré l'ordonnance du Conseil des services essentiels du 13 février dernier, laquelle sommait les employés de reprendre leur travail habituel et de fournir les heures supplémentaires requises pour remettre les autobus en activité —, la STCUM a décidé d'y aller par la voie de la justice.

«Demain [aujourd'hui], nous allons transmettre 50 plaintes pénales, soit au syndicat d'entretien, soit aux employés d'entretien ou aux représentants syndicaux qui ont incité ou participé aux actes de vandalisme», a poursuivi Odile Paradis. Les plaintes seront déposées au Tribunal du travail.

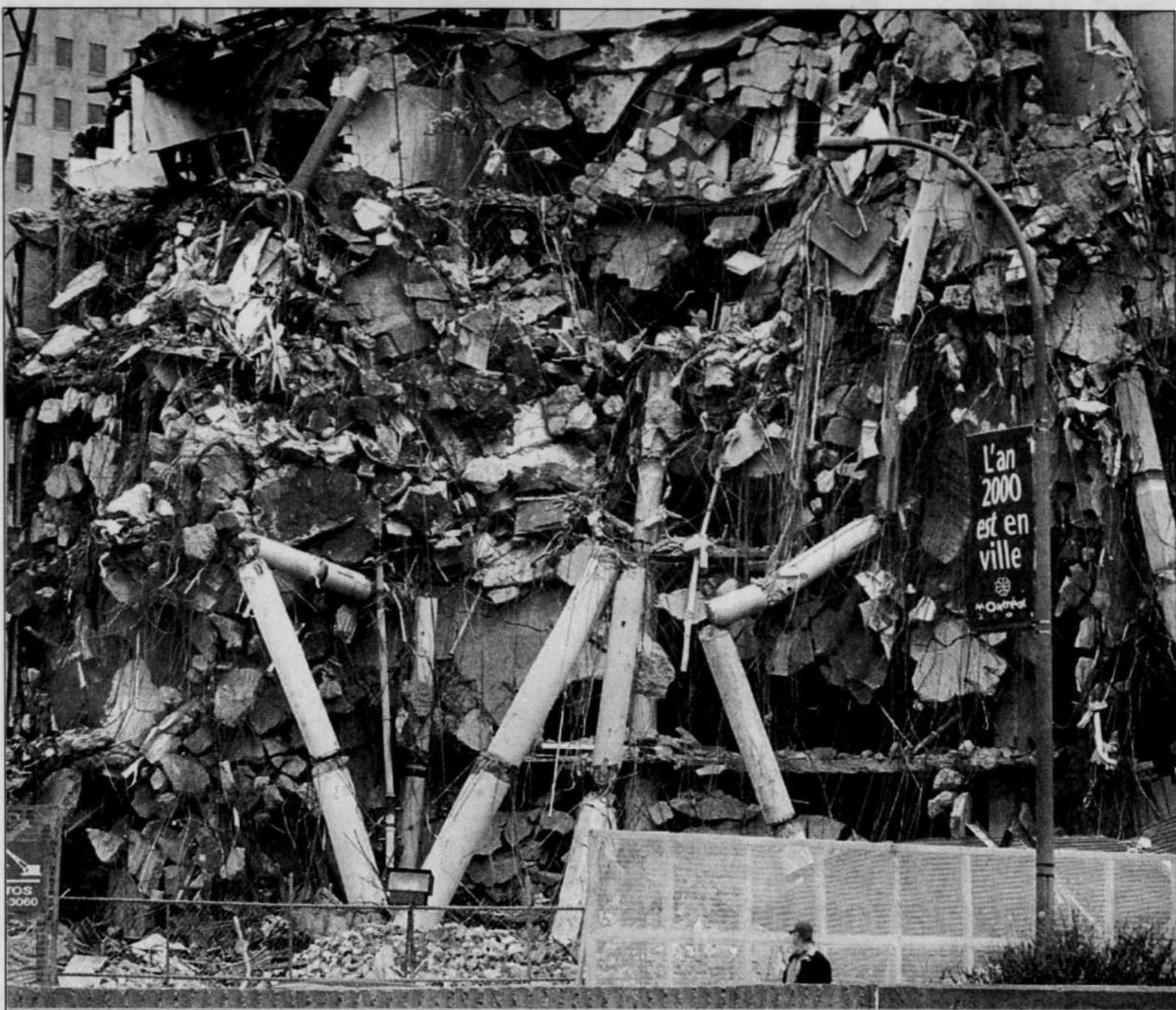
Dans un deuxième temps, la STCUM compte déposer une requête en outrage au tribunal à la Cour supérieure du Québec pour non-respect de l'ordonnance du Conseil des services essentiels.

Depuis plusieurs mois, les employés d'entretien, affiliés à la CSN, usent de divers moyens de pression pour signaler leur vive opposition au projet de convention collective mis de l'avant par l'employeur. Le point de litige repose sur l'avenir du régime de retraite: l'employeur revendique un congé de cotisation, afin d'équilibrer son budget, et les employés s'y refusent, arguant que les surplus leur appartiennent à eux seuls. La STCUM a à ce jour réussi à s'entendre avec tous ses syndicats, sauf celui des employés d'entretien.

Usant de tous les moyens possibles pour faire entendre leur point de vue, les employés auraient, selon la STCUM, ralenti volontairement leur travail, apposé des autocollants sur une multitude d'autobus et commis divers actes de vandalisme.

Mais les employés d'entretien continuent de nier. «Mettre un autocollant, c'est du vandalisme? Les pompiers ont mis des autocollants sur leurs camions et ça ne leur a pas empêché d'éteindre des feux», a réagi Réjean Desgroselliers, agent de grief du syndicat des employés d'entretien.

S'il y a un ralentissement de travail, selon lui, cela ne relève pas de la responsabilité des employés mais bien de celle de l'employeur. C'est lui qui ne leur a pas attribué de travail à compléter en heures supplémentaires, tel que l'exigeait l'ordonnance du Conseil des services essentiels. «Les gens font le travail, les heures supplémentaires, dans la mesure où ça leur est donné. A LaSalle, vendredi, la STCUM savait que 30 autobus ne seraient pas prêts pour lundi, mais ils n'ont rien fait.»



L'édifice Bureau en gros situé, à l'angle des rues Bleury et Saint-Antoine, est à moitié démolé. Le voici tel qu'il apparaissait hier après-midi, laissant la place pour le nouveau Palais des congrès. Auparavant, la quincaillerie Pascal y avait reçu les clients du Vieux-Montréal pendant des décennies.

Palais des congrès

Les travaux vont bon train

À la fin de l'été, 500 ouvriers seront à l'œuvre sur le chantier

Le coup d'envoi des travaux au Palais des congrès a été donné hier officiellement par les ministres Louise Harel et David Cliche, responsables de la Métropole et de la Société immobilière du Québec, en présence du maire de Montréal, Pierre Bourque, du nouveau président du Palais des congrès, l'urbaniste Paul Saint-Jacques, et du président du consortium Gespro- BFC-Divco, Ali Ettehadieh.

JEAN CHARTIER
LE DEVOIR

Les travaux préparatoires à l'agrandissement du Palais des congrès vont plus vite que prévu. En cinq nuits seulement, les pare-lune au-dessus de l'autoroute Ville-Marie ont été enlevés par les grutiers et l'édifice de Bureau en gros était à moitié démolé hier, à peine 24 heures après le début des travaux.

Ali Ettehadieh, le directeur du consortium Gespro, avance aussi que les travaux de démolition à l'intérieur de l'édifice de la STCUM sont presque terminés. Et on a complété aux trois quarts la préparation des caissons du côté nord de l'auto-

route pour les pieux de fer et de béton qui serviront au recouvrement de l'autoroute, ce qui devrait être chose faite dans quatre mois à peine, prévoit-on.

Hier, on sentait bien dans la salle qui réunissait les invités au lancement officiel des travaux que l'optimisme est revenu pour tous ceux qui ont passé un mauvais quart d'heure en 1999. Pierre Gauthier, le directeur du projet, était fébrile. Il parlait du sciage prochain des murets de chaque côté de l'autoroute tandis que le directeur du consortium évoquait la séparation des deux directions de l'autoroute pour la ventilation.

On compte 100 ouvriers sur quatre chantiers différents et ce nombre pas-

sera à 500 dès le mois d'août, après le recouvrement de l'autoroute, indique M. Ettehadieh. Et il y a 85 dessinateurs qui œuvrent aux plans et devis. On fabrique aussi des poutres de béton en usine, à Béton du lac, au lac des Deux Montagnes.

Pour sa part, le nouveau président du Palais des congrès, Paul Saint-Jacques, un urbaniste bien au fait des efforts modernistes réalisés partout dans le monde, a rappelé aux invités que Montréal occupe le tout premier rang au Canada et le troisième en Amérique du Nord pour les grands congrès américains. L'agrandissement permettra de recevoir 70 000 délégués supplémentaires par an, a-t-il fait valoir. Le Palais des congrès disposera de 55 salles à géométrie variable en mai 2002.

La ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, Louise Harel, précise que 87 centres de congrès font l'objet de travaux d'agrandissement en Amérique du Nord. Par conséquent, cette décision d'octobre 1996 a été la bonne pour Montréal, dit-

elle. Il fallait commencer les travaux.

Quant au ministre responsable de la SIQ, David Cliche, il parle de 1000 nouveaux emplois qui vont être créés dans l'industrie touristique en raison des activités supplémentaires du PCM. Douze congrès ont déjà confirmé leur venue dans le nouveau Palais à partir de juin 2002. Pour l'été prochain, la Ville de Montréal prévoit 11 millions de touristes qui déferleront sur Montréal. Cela signifie donc qu'on se dirige vers de nouveaux records pour les prochaines années.

Finalement, le maire Pierre Bourque tenait à féliciter les responsables d'avoir pris cette décision bénéfique pour l'avenir de la métropole. Il a mentionné que le nouveau parc du Quartier international de Montréal (QIM), qui sera aménagé entre la nouvelle entrée du Palais, rue de Bleury, et le prochain édifice de la Caisse de dépôt, au-dessus de l'autoroute, sera très vite un lieu de rendez-vous prisé des Montréalais. Puis, il s'attend à un nouveau souffle dans le Vieux-Montréal.

Commission du développement urbain de Montréal

Étude publique

Vous êtes invités à participer à la prochaine assemblée de la commission.

Dates : Les mardi 9 mai et jeudi 11 mai 2000
Lieu : 275, rue Notre-Dame Est
Hôtel de ville, salle de conseil
(Métro Champ-de-Mars)
Heure : 19 h

À cette assemblée, vous pourrez :

- obtenir des renseignements sur les projets de règlement inscrits à l'ordre du jour ;
- poser des questions et exprimer votre opinion sur ces projets.

La commission recevra vos commentaires et formulera des recommandations au comité exécutif.

L'ordre du jour comprend les projets de règlement suivants, soumis par le comité exécutif :

Séance du 9 mai (à 19 h)

- 3.1 Autorisation de prolonger au deuxième étage des activités de débit de boissons alcooliques et de salle de spectacle autorisées de plein droit au rez-de-chaussée et au sous-sol, et de permettre l'usage salle de danse dans le bâtiment portant le numéro 4521, boulevard Saint-Laurent,

situé au nord de l'avenue du Mont-Royal (S 990545148) (district électoral du Mile End).

- 3.2 Autorisation d'occuper, à des fins de garderie, les bâtiments portant les numéros 2701 à 2705 et 2707 à 2711, rue Sherbrooke Est, situés à l'angle nord-est de la rue Bercy (aménagement d'une deuxième garderie pour le centre de la petite enfance l'Éléphant bleu) (S 000545016) (district électoral de Lorimier).

- 3.3 Modification au Règlement d'urbanisme visant à retirer du secteur de catégorie E.1(1) (parc) l'emplacement situé à l'angle sud-ouest des rues Sainte-Catherine Est et De Champlain, pour l'intégrer au secteur adjacent de catégories commerciale (C.5C) et résidentielle (H) de la rue Sainte-Catherine Est (S 000545041) (district électoral de Saint-Jacques).

- 3.4 Modification au Règlement d'urbanisme visant à modifier la limite entre deux secteurs de zonage de manière à inclure la partie arrière des bâtiments portant les numéros 698 et 954, rue Sainte-Catherine Ouest, au secteur commercial de la catégorie C.4C de la rue Sainte-Catherine Ouest (anciens cinémas Palace et Loew's) (S 000545048) (district électoral de Peter-McGill).

- 3.5 Modification au programme de développement concernant

l'occupation du bâtiment portant le numéro 1000, rue Sherbrooke Ouest, de manière à y autoriser l'occupation, à des fins de salle d'exposition, de salle de réception, de salle de réunion, de salle de spectacle et d'un débit de boissons alcooliques complémentaire à ces activités, des trois étages supérieurs au rez-de-chaussée de l'immeuble (anciens amphithéâtres de l'OACI) (S 000545037) (district électoral de Peter-McGill).

Séance du 11 mai (à 19 h)

- 3.6 Autorisation d'occuper, à des fins résidentielles et d'atelier d'artiste et d'artisan, le bâtiment portant les numéros 223 et 225, rue Saint-Zotique Ouest, situé entre la rue Jeanne-Mance et l'avenue de l'Esplanade (S 990489155) (district électoral de Saint-Edouard).

- 3.7 Autorisation d'occuper, à des fins de résidence supervisée pour personnes âgées (ressource d'habitation privée), le rez-de-chaussée et le sous-sol du bâtiment portant le numéro 5510, rue Bélanger, situé entre les rues Lemay et Chatelain (S 990545126) (district électoral de Marie-Victorin).

- 3.8 Modification du Règlement portant approbation d'un projet de construction et d'occupation sur le terrain des anciens ateliers Angus, situé au nord de la rue Rachel, entre le boulevard Saint-

Michel à l'est, et les voies ferrées du Canadien Pacifique à l'ouest (95-057) de manière à ajuster certains paramètres applicables au secteur résidentiel pour y permettre la construction d'édifices comportant entre trois et cinq unités de logement chacun (copropriété verticale) (S 000489065) (district électoral de Rosemont).

- 3.9 Autorisation d'agrandir le bâtiment portant le numéro 8400, 2^e Avenue, situé à l'angle nord-ouest de la rue Jarry (Cirque du Soleil), et d'y aménager trois aires de stationnement comportant un total de 364 unités (S 000545058) (district électoral de Saint-Michel).

- 3.10 Autorisation de construire un mur écran en remplacement de la clôture en mailles d'acier sur l'emplacement du 4100, boulevard Saint-Laurent, situé entre l'avenue Duluth et la rue Rachel (Rons-Bois Idéal) (S 990545174) (district électoral de Jeanne-Mance).

Renseignements sur les dossiers et sur les prochaines assemblées :

Service des relations avec les citoyens
333, rue Saint-Antoine Est, bureau 520
872-8265

N.B. La documentation complète est disponible pour consultation dans tous les bureaux Accès Montréal.

Le greffier,
Léon Laberge

Une grande Allemande.

PASSAT



Un tout petit prix.

379\$ PAR MOIS*

LOCATION 36 MOIS
PASSAT GLS 2000

OU TAUX DE FINANCEMENT DE 6,9%

* L'offre s'applique à une Passat GLS 2000 neuve, 5 vitesses. Photo à titre indicatif seulement. Versement initial de 2 485 \$ ou échange équivalent. Dépôt de garantie de 430 \$ requis à la transaction. Transport et préparation inclus. Taxe d'accise de 100 \$ sur climatiseur. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Frais de 0,10 \$ du km additionnel après 60 000 km. Sujet à l'approbation de crédit de VW Finance. Offre valide pour un temps limité. L'offre ne s'applique qu'aux particuliers et que pour un usage personnel et non commercial. Les stocks peuvent varier d'un concessionnaire à l'autre. Cette offre est valable seulement chez les concessionnaires Volkswagen du Québec. Plus de 25 composantes de tous les véhicules Volkswagen sont brûnées.

Êtes-vous fait pour Volkswagen? quebec.vw.com ou 1 888 ROULE VW

Le Club des Arts

1840 rue Sherbrooke Ouest

EXPOSITION ANNUELLE

PRINTANIÈRE

Du mercredi 3

au samedi 13 mai 2000

(excepté le 8 mai)

Tous les jours de 12 h à 18 h

Le samedi de 12 h à 17 h

Vernissage :

mardi 2 mai

de 19 h à 22 h

514-933-6405

• LES ACTUALITÉS •

Les sciences et technologies rendues accessibles à tous

Jean Chrétien inaugure iSci, le nouveau musée scientifique du Vieux-Port

VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

Entouré d'une horde de journalistes et d'enfants, le premier ministre Jean Chrétien a inauguré en grande pompe hier matin le nouveau musée scientifique du Vieux-Port de Montréal. Le complexe iSci ouvrira officiellement ses portes samedi. Il a nécessité des investissements de 49 millions de dollars, dont 29 fournis par le gouvernement fédéral.

Et l'endroit risque d'être fort achalandé, puisque déjà 100 000 billets ont été prévendus. «C'est la concrétisation d'un rêve vieux de 20 ans, c'est-à-dire doter Montréal d'un centre de sciences et technologies», a rappelé le président et chef de la direction de la Société du Vieux-Port de Montréal, Pierre Émond.

«iSci s'est donné pour mission de démocratiser les sciences et les technologies, souvent abstraites aux yeux du grand public, et de démontrer leur impact sur la vie quotidienne. Le centre iSci veut démystifier le tout de façon ludique et intelligente», écrit-on dans le communiqué émis par la Société. L'organisme prévoit accueillir 750 000 visiteurs cette année.

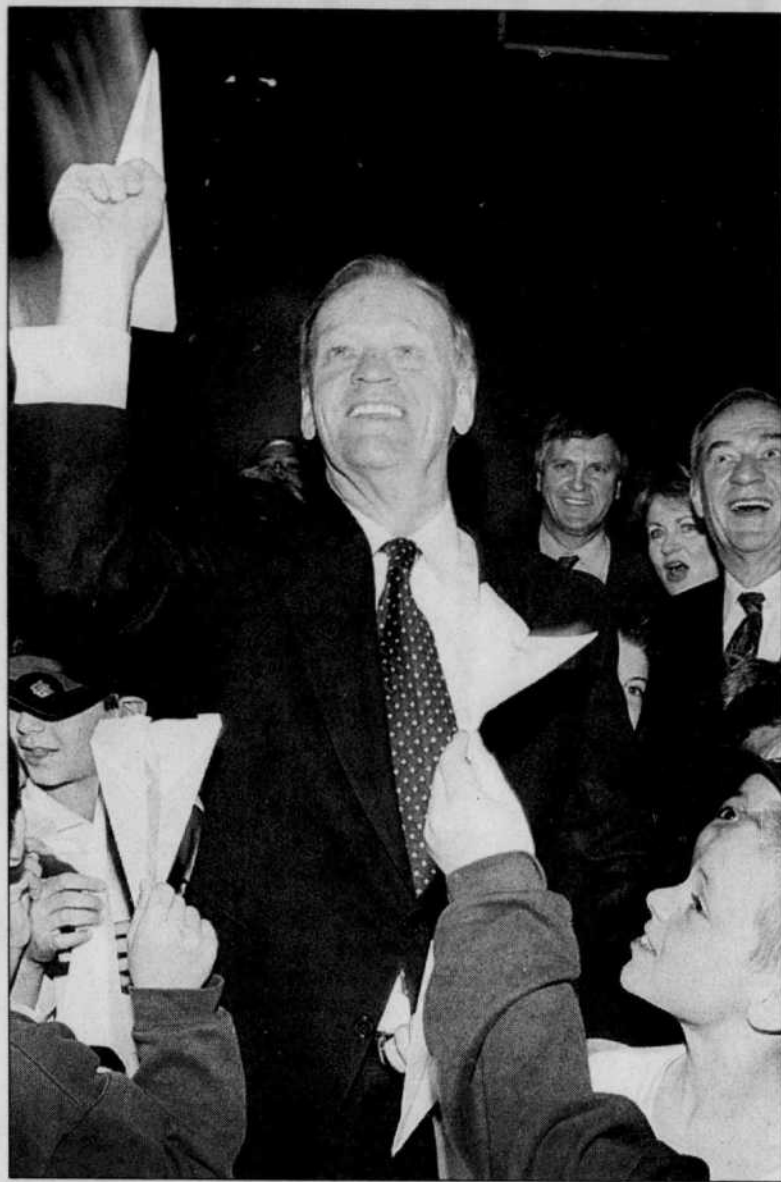
Accompagné de quelques membres de son caucus, dont la présidente du Conseil du Trésor, Lucienne Robillard, Jean Chrétien a fait le tour du nouveau site de divertissement et d'apprentissage.

Entre deux poses pour les caméras, le premier ministre a pu tâter le terrain. Il a notamment pu voir la jambe artificielle de Terry Fox et... lancé des avions en papier.

Quelque 300 élèves avaient également été invités au lancement du musée situé sur le quai King-Edward. Partout dans les trois salles d'exposition, les jeunes étreignaient ordinateurs, jeux et autres installations interactives. «Les jeux sont peut-être faits pour ceux qui sont plus jeunes que nous», a laissé tomber un peu déçue Fannie Martel, une élève de troisième secondaire.

De fait, plusieurs stations interactives sont enfantines. C'est le cas d'un tableau où sont dessinés divers habitats et où on demande au visiteur de placer la bonne maison au bon endroit (un igloo pour les Inuits, etc.). De même, pour comprendre les vertus de la ventilation, on demande d'appuyer sur un bouton rouge ou bleu pour activer une machine (chauffage ou climatisation)...

Néanmoins, iSci présente 120 objets techniques, dont 60 innovations, 85 jeux interactifs, 25 clips sur des nouveaux métiers et 55 débats sur écran entre des scientifiques et des philosophes. «Les expositions proposent plus de 27 heures d'activités pour tous les âges et tous les goûts», soulignent les responsables du centre interactif.



Jean Chrétien a renoué avec les plaisirs simples que procurent les jeux d'enfants. Mais il ne faut pas s'y tromper: fabriquer et faire voler un avion de papier constitue bel et bien une activité scientifique.

Bombes chez BioChem

Un criminel expérimenté

LE DEVOIR

Réal Bastien a commis des vols de résidence par centaines, une soixante de vols de voiture, des vols de banque à main armée et un homicide avant de devenir délateur dans le procès de Steven Thresh et Carole Perron, mis en accusation pour des attentats à la bombe contre BioChem Pharma. M. Bastien a vécu presque exclusivement de petits larcins au cours des 25 dernières années.

En devenant délateur, il a avoué ses délits, dont l'homicide d'un garagiste de Saint-Lin. En échange, il a obtenu 400 \$ par semaine pour les deux prochaines années, 100 \$ par mois pour son jeune fils et 2000 \$ pour faire enlever ses tatouages. En plus, il n'a purgé que huit mois d'une sentence de huit ans. M. Bastien a déclaré hier que c'est lorsqu'il s'est senti «pris dans l'engrenage» judiciaire qu'il a avoué sa participation aux attentats à la bombe et qu'il a accepté de témoigner contre Thresh et Perron.

L'association unique fait tiquer les propriétaires de taxi

SILVIA GALIPEAU
LE DEVOIR

Les chauffeurs de taxi, qu'ils soient propriétaires ou locataires d'une voiture, auront droit à une même et unique association professionnelle. Ainsi en a décidé le ministre des Transports, Guy Chevrette, une décision qui, si elle est satisfaisante, est loin de faire l'unanimité.

Vendredi dernier, Guy Chevrette a confirmé aux dirigeants de la FTQ et de son syndicat des Métallos son «engagement ferme» en faveur de la création prochaine d'une association professionnelle, regroupant l'ensemble des détenteurs de permis de chauffeurs de taxi, locataires et propriétaires, soit quelque 17 000 chauffeurs québécois.

Du même coup, le ministre a reconfirmé lors de ladite rencontre son intention de mettre prochainement sur pied une table de concertation permanente, réunissant tous les inter-

Syndicalisation

venants de l'industrie. Il aurait aussi annoncé diverses mesures législatives pour contrer la pratique du taxi déguisé.

Le ministre avait déjà laissé connaître ses intentions à cet effet, lors du dépôt du livre vert sur la réforme de l'industrie du taxi l'an dernier, puis en commission parlementaire à l'automne.

Sa déclaration de vendredi fait le bonheur de la FTQ. «L'idée d'une association nous satisfait car les propriétaires et les locataires de taxi vivent les mêmes problèmes», a déclaré hier André Tremblay, directeur adjoint du syndicat des Métallos, affilié à la FTQ. Jusqu'à présent, seul un organisme représentait les chauffeurs: la Ligue des taxis, «mais la ligue ne présente que les propriétaires». Bref, tout un groupe de chauffeurs demeurait sans représentation.

Mais l'idée d'une association professionnelle ne fait pas le bonheur de tous. Entre autres, certains craignent

de perdre le contrôle de cette association. «Il va y avoir une seule et unique représentation pour une industrie qui représente 17 000 personnes», a commenté Daniel Bouchard, directeur général du comité provincial de concertation pour le développement de l'industrie du taxi. Même son de cloche de la part de Dominic Roy, p.-d.g. de Taxi Diamond. Dressant un parallèle pour illustrer son scepticisme, il a avancé: «Des chauffeurs et des titulaires de permis vont être regroupés. Je vois mal comment les patrons et les employés peuvent être syndiqués en même temps.»

Même réserve de la part des ligues de taxis, qui devront certainement disparaître avec la naissance de la nouvelle association. Sans cacher leur désaccord, ils ont préféré ne pas commenter la nouvelle avant de rencontrer le ministre. L'ensemble des membres du Regroupement québécois du taxi devait se réunir hier soir pour discuter de la question.

Services de maintien à domicile

Marois remet en question la gratuité

La ministre Pauline Marois envisage d'imposer des frais pour des services de maintien à domicile jusqu'ici gratuits. Elle veut aussi mettre un terme aux grandes disparités qui affectent la disponibilité des services de CLSC en CLSC, de région en région.

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

La ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, Pauline Marois, entend mettre fin à l'incohérence caractérisant l'accessibilité des services de maintien à domicile et envisage également d'imposer des frais pour des services jusqu'ici gratuits.

La ministre Marois présentera en septembre un nouveau «cadre de référence» pour la politique de maintien à domicile qui touche les handicapés, les personnes âgées en perte d'autonomie et leurs proches. À son cabinet, on indique que Mme Marois recevra d'ici juin un rapport du comité ministériel qu'elle a mis sur pied pour définir ce nouveau cadre et que dirige Hervé Ancil, de la Direction de la planification et de l'évaluation du ministère.

Vendredi, à Montréal, lors du Forum québécois sur le vieillissement, Mme Marois a indiqué que l'État doit s'assurer que les services d'aide à la personne, c'est-à-dire les services d'hygiène et de gardiennage, soient «disponibles, accessibles et de qualité». À l'heure actuelle, la disponibilité de ce type de service varie grandement d'un CLSC à l'autre. «Mais doivent-ils être entièrement à la charge du réseau public, comme c'est le cas maintenant? Ne peut-on pas envisager l'introduction d'une certaine tarification auprès de ceux et de celles qui en ont les moyens, assortie d'une formule d'aide pour les personnes qui ne peuvent payer?» s'est demandé Mme Marois.

À l'heure actuelle, les CLSC fournissent à domicile des services infirmiers et de réadaptation ainsi que de l'aide psychosociale. Ils dispensent également des services dits d'aide à la personne, soit des soins d'hygiène, grâce à des aides familiales et sociales à l'emploi des CLSC. Ils versent également des allocations directes aux personnes âgées ou à leur famille pour du gardiennage. Ces services de soins personnels

et de gardiennage, gratuits pour l'heure, qui pourraient faire l'objet de frais.

En outre, les entreprises d'économie sociale — groupes communautaires ou coopératives — offrent des services d'entretien ménager dont les coûts sont assumés en partie par l'État grâce au Programme d'exonération financière pour les services en aide domestique. La contribution de l'utilisateur varie de 4 \$ à 10 \$ l'heure pour un service qui coûte 14 \$ l'heure. Depuis le budget Landry de 1997-1998, le gouvernement a consacré 79,4 millions à ce programme, soit 26 millions par année, et le programme a été reconduit cette année avec une enveloppe de 30 millions. De plus, à compter de janvier 2000, le gouvernement a introduit un crédit d'impôt pour l'aide à domicile qui représente 23 % du coût des services. La tarification des services de maintien à domicile existe donc déjà.

Qui plus est, de CLSC en CLSC, de région en région, la disponibilité des services varie grandement, que ce soit pour les services gratuits ou les services à frais partagés. Avec le nouveau cadre de référence, le gouvernement veut «s'assurer qu'il y ait une cohérence [dans la prestation] de services et que ce soit partout pareil», a indiqué l'attachée de presse de Mme Marois, Nicole Bastien.

Le gouvernement doit également régler une autre forme d'incohérence. Dans un rapport qu'il a remis en mai 1999, Hervé Ancil a constaté que certains CLSC utilisent le programme d'exonération pour des services de gardiennage et imposent donc des frais pour un service qui doit être gratuit, selon les directives mêmes du ministère. Cette situation est dénoncée par Jacques Fournier, un organisateur communautaire du CLSC de Longueuil-ouest et expert en ce domaine. M. Fournier s'étonne que le ministère ferme les yeux sur cette pratique tolérée par la Régie d'assurance maladie du Québec (RAMQ) qui est chargée d'administrer le programme d'exonération.

Canadienne exécutée au Vietnam

Ottawa annule les contacts au niveau ministériel

MANON CORNELIER
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

Le gouvernement canadien a suspendu le ton d'un cran hier à l'endroit du Vietnam afin d'exprimer son indignation à la suite de l'exécution, la semaine dernière, de Nguyen Thi Hiep, une ressortissante canadienne d'origine vietnamienne.

Après avoir rappelé son ambassadeur, retiré son aide au Vietnam pour l'accession à l'Organisation mondiale du commerce et boycotté les célébrations marquant le 25^e anniversaire de la fin de la guerre, Ottawa a annoncé hier qu'il suspendait tout contact bilatéral entre ministres canadiens et vietnamiens ainsi que les consultations qui devaient avoir lieu au sujet des programmes actuels et futurs d'aide au développement.

Aucun programme bilatéral actuellement en cours n'a été stoppé mais le ministre de la Coopération internationale, Maria Minna, a indiqué à sa sortie des Communautés que les décisions prises n'étaient qu'un «premier pas» et que le gouvernement examinait tous les moyens à sa disposition pour manifester sa totale désapprobation. Elle n'a pas exclu la possibilité de toucher aux programmes d'aide. Le Canada offre une aide bilatérale d'environ 60 millions par année au Vietnam.

Le premier ministre Jean Chrétien a pour sa part «déploré la conduite ab-

solument inacceptable du gouvernement du Vietnam». «Nous avons posé tous les gestes possibles pour s'assurer qu'Hanoi comprenne qu'une action semblable ne peut être acceptée et que le gouvernement du Canada la condamne totalement», a-t-il ajouté.

Mme Nguyen Thi Hiep avait été trouvée coupable de trafic de stupéfiants, il y a quatre ans, par les autorités vietnamiennes. Elle a été fusillée il y a une semaine et aussitôt inhumée, quelques jours à peine avant l'annonce par Hanoi d'une amnistie pour 12 000 prisonniers. Le gouvernement vietnamien a pris tout le monde par surprise en procédant à l'exécution sans examiner comme promis les constatations nouvelles faites par la police torontoise.

Ottawa exige maintenant que la dépouille de Mme Nguyen soit remise à sa famille, au Canada, et que sa mère âgée, Tran Thi Cam, soit libérée pour des raisons d'ordre humanitaire. Mme Tran a été condamnée à l'emprisonnement à perpétuité pour trafic de stupéfiants.

Un seul député de l'opposition, le conservateur Peter MacKay, a soulevé cette question hier, au lendemain du congé pascal. Les réponses qu'il a obtenues, d'abord de Mme Minna et ensuite de M. Chrétien, l'ont franchement déçu. «Le Canada n'a pas fait assez pour sauver cette femme», a-t-il commenté à sa sortie. Et il s'inquiète pour Mme Tran pour qui, dit-il, le Canada devrait faire davantage.

EN BREF

Coquille à corriger Peschisolido se retire

(Le Devoir) — Le ministre de la Justice examinera les moyens concrets à prendre pour corriger la coquille qui s'est glissée dans le Code de la route et qui fait que la loi est différente dans ses versions française et anglaise. Un juge de la Cour supérieure du Québec a déclaré équivalente la loi, quelle que soit sa version, et déclaré non-coupable une femme accusée d'avoir dépassé un véhicule lent sur une ligne double, la loi dans sa version anglaise étant plus souple que dans sa version française. Il s'agit d'une mauvaise traduction, plaide le ministre de la Justice. «Nous allons examiner les moyens concrets pour corriger la coquille», a déclaré Marie Vaillant, attachée de presse de Linda Goupil, ministre de la Justice.

(PC) — Joe Peschisolido se retire de la course au leadership de l'Alliance canadienne, et donne son appui à son rival Tom Long. C'est une bonne nouvelle pour M. Long, qui se décrit comme le candidat le mieux placé pour représenter l'Alliance en Ontario, où ce nouveau parti a désespérément besoin d'une percée aux prochaines élections fédérales. Les propres conseillers de M. Peschisolido ont plutôt décidé d'appuyer l'ex-ministre des Finances de l'Alberta, Stockwell Day. M. Long «est la personne la mieux placée» pour faire fonctionner l'Alliance, a déclaré M. Peschisolido. M. Long est un stratège qui a œuvré pour les conservateurs ontariens.

Camps

d'été

CAMPS de JOUR ARTISTIQUES

Enfants (à partir de 4 ans) et adolescents

L'École pour tous!

LOUISE LAPIERRE DANSE

Jazz, funky, chanté-dansé, vidéo, mode et théâtre

Spectacle à chaque camp

Tout ce que vous auriez voulu faire à leur âge!

1183 route 209, Ste-Clotilde, Qué. J0L 1W0 (450) 826-3772

www.sans-souci.qc.ca

Camp Wabikon

Est. 1944 on Temagami Island

- le camp international pour filles et garçons de 6-17 ans
- six sessions de 10 jours, 3 et 5 semaines
- Service d'autobus de Montréal et d'Ottawa
- Pour recevoir notre dépliant et une liste de références au Québec

- Programme Complet
- Excursion De Canot
- Apprentissage De L'anglais
- Programme De Formation

info@wabikon.com

www.wabikon.com

(416) 483-3172

CAMP DE JOUR AU CENTRE SPORTIF DE L'UQAM

POUR LES JEUNES DE 6 A 12 ANS

Quatre thèmes sont proposés :

- MULTI-SPORTS • CIRQUE ET MAGIE
- SCIENCES ET SPORTS • SOCCER

- Programmation dynamique.
- Encadrement sécuritaire.
- Intervenants expérimentés.
- Service de garde gratuit!

RENS.: (514) 98-SPORT • www.uqam.ca/sports

Portes ouvertes

Dimanche le 7 mai, 9h à 16h

Camps de jour

Cours de cuisine enfants et ados

360, Champ-de-Mars, Montréal

Champ-de-Mars

www.academieculinaire.com

(514) 393-8111

ACADÉMIE CULINAIRE

Pour réservation publicitaire,

contacter Jacques Nadeau

au **985-3322**

SANTÉ

HÔPITAL

La Grande-Bretagne
a peut-être choisi
le pire système

SUITE DE LA PAGE 1

Le *Sunday Telegraph* révélait récemment que certains patients hypothéquaient leur maison afin de s'offrir une assurance privée pour éviter les longues listes d'attente des hôpitaux publics.

«La Grande-Bretagne a un système de santé à deux vitesses», admet Howard Glennester, spécialiste des systèmes de santé à la London School of Economics.

Selon les partisans du réseau privé, les listes d'attente de la NHS doubleraient si l'on faisait disparaître le secteur privé. La NHS fait déjà appel au privé pour la santé mentale, les maisons de retraite, la dentisterie la pharmacie et la chirurgie esthétique. Cinq pour cent des revenus des hôpitaux privés viennent de la NHS.

Depuis le retour au pouvoir des travaillistes, les ministres de la santé ne faisaient appel au secteur privé qu'en dernier ressort. Il y a quelques semaines, le premier ministre Tony Blair a brisé cet interdit. «Si l'argent est disponible et les ressources existent dans le privé, il serait insensé de ne pas les utiliser pour la seule raison qu'elles sont privées», a déclaré le premier ministre sur les ondes de la BBC. Pas question cependant pour Tony Blair de permettre aux assureurs privés de remplacer la NHS en tout ou en partie. C'est là qu'est «la ligne de démarcation», dit-il.

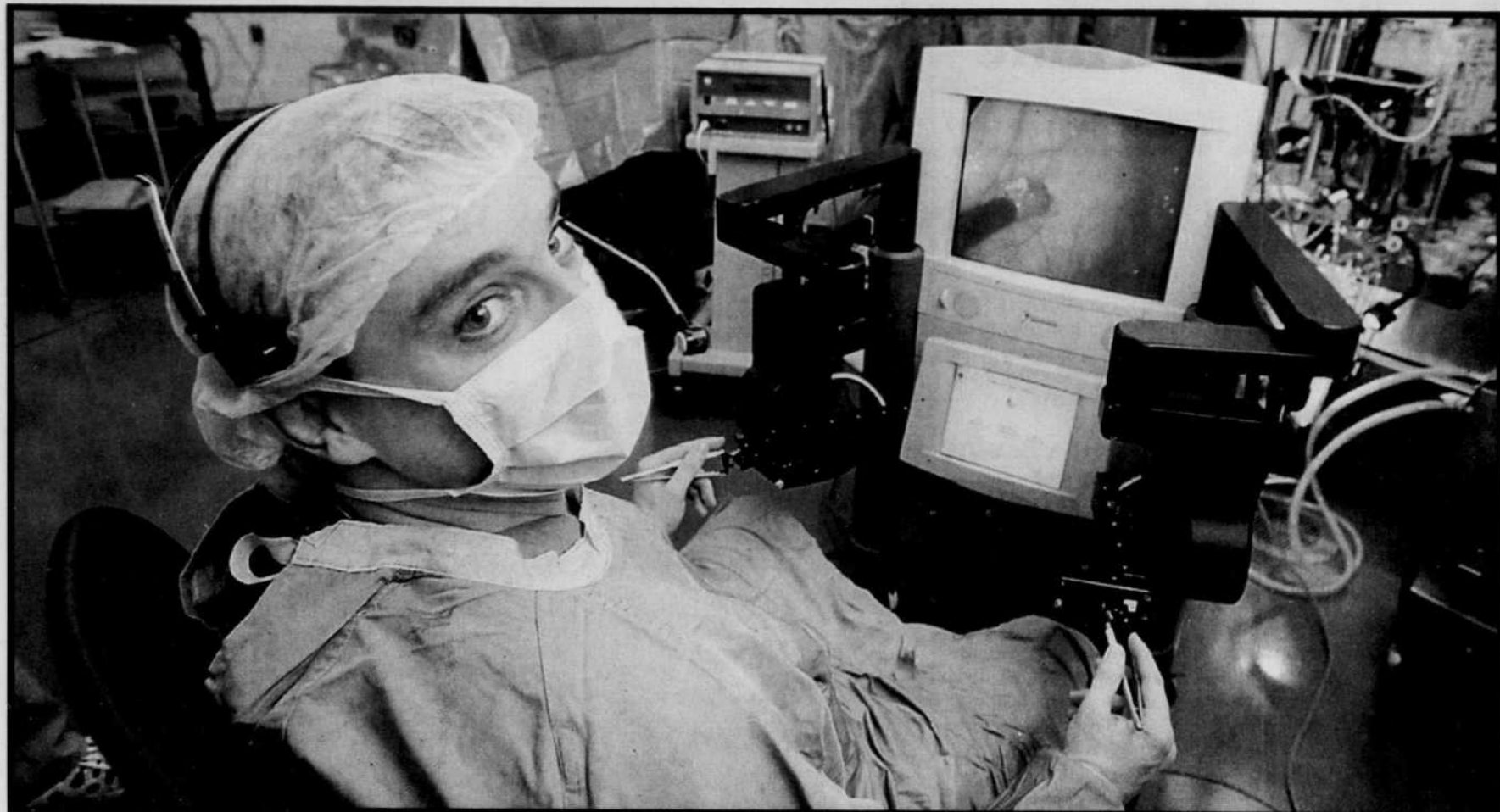
Bien que sévèrement critiquée, la NHS reste très populaire. «Le problème n'est pas tellement l'idéologie, mais l'argent», a répondu le porte-parole du King's Fund, une influente fondation qui subventionne le réseau public. «Les services privés sont loin d'être une panacée», dit son directeur des programmes, John Appleby. Le développement du secteur privé n'a contribué en rien à réduire les listes d'attente. Au contraire!

Le poids sur le secteur public

Chaque fois qu'un patient a une maladie grave, explique-t-il, il se tourne généralement vers le secteur public. Or, ce sont les mêmes médecins qui font les pontages cardiaques dans le public et le privé. «Chaque fois qu'un spécialiste choisit de travailler en tout ou en partie dans le secteur privé, cela ne fait que diminuer l'offre dans le secteur public, là où se retrouve la majorité de la population. Plus les patients se tournent vers le privé, plus les listes du public s'allongent. Du moins, tant que les effectifs médicaux demeurent limités.» Lorsque les grands spécialistes se comptent sur les doigts des deux mains, on imagine le poids que peut faire peser sur le public la concurrence d'un réseau parallèle privé.

Selon Sir Brian Jarman, de l'Imperial College de Londres, les assurances privées coûtent aussi plus cher à administrer qu'une assurance publique universelle. Selon ses calculs, les coûts d'administration d'un régime privé comptent pour 27 %, comparativement à 5 % dans le réseau public.

Alors, pourquoi les Britanniques, qui ont toujours préféré se faire soigner dans le réseau public, ont-ils permis la création d'un réseau privé? «Les Britanniques ont toujours cru qu'ils n'avaient pas le droit d'interdire les hôpitaux privés. Cela fait partie de notre culture», dit Howard Glennester. Ce qui fait dire à plusieurs spécialistes européens qu'avec son réseau public pour les riches et son réseau privé sous-financé, la Grande Bretagne a peut-être finalement choisi le pire des deux systèmes.



«Le système de santé britannique est en crise. C'est l'un des pires en Europe», lance Lord Wilton, un spécialiste des problèmes de fécondité. La population ne s'y trompe pas: trois Britanniques sur cinq estiment que les autres Européens sont mieux soignés qu'eux.

La Grande-Bretagne, royaume des files d'attente

En matière de santé, la Grande-Bretagne est le cancre de l'Europe. Le système est au bord de l'apoplexie

Les maux de la santé

CHRISTIAN RIOUX
LE DEVOIR À LONDRES

Mavis Skeet est aujourd'hui connue dans les coins les plus reculés de Grande-Bretagne. Cette grand-mère de 73 ans est décédée en janvier d'un cancer de l'œsophage. Rien de plus naturel à cet âge, direz-vous. Sauf que l'opération qu'elle devait subir a été reportée à quatre reprises: trois fois faute de place et une quatrième parce que l'anesthésiste était lui-même malade. L'intervention, devenue inutile à cause de la progression de la maladie, a dû être annulée.

Depuis janvier, la vieille dame de Wakefield est devenue le symbole d'un système en crise. Longtemps admiré, le système de soins britannique est aujourd'hui le plus décrié d'Europe et il ne se passe pas une journée sans que la presse — pas seulement les tabloïds — ne cite les noms des victimes de l'engorgement des hôpitaux.

Un jour, c'est Hannah Smith. La petite fille de trois ans, originaire de Richmond, est décédée des complications d'une opération cardiaque après qu'une autre intervention a été annulée faute de lits. Le lendemain, c'est un ami du ministre de la Santé, Ian Weir, mort 24 heures avant le triple pontage qu'il devait subir après sept mois d'attente.

En février, le chirurgien Peter Wilde, de l'hôpital royal de Bristol, avertissait Tony Blair que la liste d'attente de son unité de cardiologie dépasserait bientôt 18 mois, contrairement aux engagements électoraux du premier ministre. Depuis six mois, disait-il, la moitié des 20 patients morts sur sa liste d'attente auraient pu être sauvés s'ils avaient été opérés plus tôt. Une centaine de patients attendent depuis plus d'un an.

Lorsqu'une épidémie de grippe s'est abattue sur l'Europe en janvier dernier, la situation est devenue intenable. La Grande-Bretagne est le pays européen dont les urgences ont été le plus rapidement débordées. En Écosse, trois patients ont dû être traités dans un hôpital privé car le réseau public ne répondait plus à la demande. La levée de bouclier força Tony Blair à annoncer sur-le-champ une augmentation de 5 % du budget de la santé.

Le Québécois de passage à l'hôpital St. Thomas du centre de Londres reconnaît des scènes familières: salle d'attente bondée, civières dans les couloirs et personnel au bord de la crise de nerfs. C'est d'ailleurs l'hôpital St. Thomas que Tony Blair a choisi pour annoncer son intention de réduire les temps d'attente. Le gouvernement travailliste se donne jusqu'en 2005 pour remettre la Grande-Bretagne au niveau européen pour ce qui est des budgets de la santé.

«Le système de santé britannique est en crise. C'est l'un des pires en Europe», a lancé Lord Wilton, un pair travailliste spécialiste des problèmes de fécondité, après le passage de sa mère diabétique de 87 ans aux urgences engorgées et aux chambres mixtes que les travaillistes avaient promis d'abolir. La population ne s'y trompe pas: trois Britanniques sur cinq estiment que les autres Européens sont mieux soignés qu'eux.

Au-delà des problèmes d'organisation, le sous-financement du système est la première cause. La Grande Bretagne ne consacre que 6,8 % de son PNB à la santé, loin derrière l'Allemagne, la France, le Canada et les États-Unis. Est-ce pour cela que les Britanniques ont de plus hauts taux de maladie cardiaque et de cancers du sein?

Howard Glennester, spécialiste des systèmes de santé à la London School of Economics, hésite à sauter aux conclusions. «Les causes de mortalité sont souvent liées au mode de vie ou à l'alimentation. Mais s'il y a une chose évidente, c'est que le système de santé britannique fonctionne à 110 %. Le

prix de l'efficacité, c'est que nous sommes toujours au bord de l'éclatement.»

La Grande-Bretagne est probablement le pays occidental qui a le plus radicalement transformé son réseau de soins depuis une douzaine d'années. Ce système universel administré par l'État et financé par les impôts (comme au Canada et contrairement à la plupart des pays européens) a été soumis aux compressions budgétaires de l'ère Thatcher. Puis aux réformes internes afin d'introduire ce qu'on a appelé le «marché intérieur». Les travaillistes avaient promis de l'abolir, mais ils n'ont rien fait.

Cette réforme permet aux «acheteurs de soins» (les regroupements de médecins et les organismes régionaux) de choisir les services hospitaliers qui leur conviennent et au meilleur prix. Les spécialistes peuvent choisir l'hôpital qui leur offre les meilleures conditions. Les organismes les moins «attrayants» perdent ainsi des patients et... de l'argent. Selon Howard Glennester, cette concurrence interne a permis de réduire les coûts et d'accroître l'efficacité.

Opposition au «ticket modérateur»

Si les Britanniques approuvent la concurrence entre les hôpitaux et l'existence d'un réseau parallèle privé, ils se sont pourtant toujours opposés à ce que les patients paient une partie des soins (le «ticket modérateur»). «Son efficacité n'a jamais été prouvée», dit Howard Glennester. Ce ticket n'a d'effet que sur les couches sociales les plus pauvres. Il les incite à retarder leurs visites médicales. À terme, cela coûte plus cher à la société.

Paradoxalement, le «libre marché interne» va de pair avec une limitation du choix en ce qui concerne les généralistes. En effet, chaque citoyen britannique doit s'inscrire sur la liste d'un généraliste de son choix. Pas question d'aller consulter deux ou trois médecins pour le même symptôme, à moins de quitter son médecin et de s'inscrire sur une nouvelle liste. Le généraliste est rémunéré en fonction du nombre de patients sur sa liste à qui il

est tenu par contrat d'offrir ses services. Un médecin qui refuse de recevoir un client en moins de 48 heures peut faire l'objet d'une plainte. Le malade qui veut consulter un spécialiste doit obligatoirement passer par son généraliste.

«C'est la meilleure façon d'assurer le suivi médical du patient et d'éviter les consultations inutiles chez le spécialiste», dit John Appleby, directeur de la recherche du King's Fund, une fondation privée. Ce sont les médecins eux-mêmes qui ont fait ce choix. L'envers de la médaille, c'est que le pays manque aujourd'hui cruellement de spécialistes et d'unités de pointe dans le traitement de certains cancers. C'est pourquoi, on a récemment créé des «centres d'excellence» afin de concentrer les ressources et accroître l'expertise dans certains secteurs.

Les Britanniques viendront-ils à bout de leur longues listes d'attente? Le problème n'est pas nouveau. Les temps d'attente ont déjà été réduits de moitié depuis une dizaine d'années, dit John Appleby. «Un système gratuit ne peut éviter les listes d'attente. Même si elles défrayaient la manchette, elles concernent à peine 1 % des malades.»

Il est aujourd'hui question d'une loi qui imposerait un temps d'attente maximum pour une admission à l'hôpital. «Pourquoi pas?» dit Appleby. Mais il faudra y consacrer l'argent nécessaire, sinon cela ne règlera rien. Même chose pour l'engorgement des urgences. «On ne peut pas avoir un système qui fonctionne tous les jours à 100 % et qui réponde parfaitement aux situations de crise.»

La Grande-Bretagne pourrait finalement avoir réussi le tour de force de posséder le système de santé le plus efficace du monde... et les plus longues listes d'attente. Les deux ne vont-ils pas de pair?

À lire cette semaine

- **demain** : la Belgique, là où la loi interdit qu'un patient passe plus de 24 heures à l'urgence!
- **jeudi** : l'Alberta et l'Ontario, deux réformes aux résultats bien différents
- **vendredi** : les HMO américains, où quand la santé est cotée en Bourse
- **samedi** : quelles sont les solutions au problème québécois?

LE DEVOIR

Concours

Voici le temps de planifier vos vacances...

Sur les ailes d'American Airlines, qui, conjointement avec American Eagle, dessert plus de 260 villes autour du monde. Plus d'espace pour plus de passagers en classe économique que tout autre transporteur aérien.

American Airlines®
American Eagle®

Gagnez un voyage pour deux personnes à The Colony Beach & Tennis Resort à Sarasota, en Floride, comprenant :

- l'hébergement pour deux personnes pendant cinq jours;
- des ateliers de tennis (adultes);
- un traitement spa (adultes);
- l'accès au centre de santé.

Le tout d'une valeur de 2 500 \$

À surveiller dans Le Devoir du lundi au vendredi.

Pour participer vous n'avez qu'à nous faire parvenir les coupons de participation qui seront publiés dans Le Devoir trois fois par semaine du lundi au vendredi. Les coupons devront être reçus à nos bureaux avant le 19 mai à 17h30. Le tirage aura lieu le 23 mai 2000. Le concours s'adresse aux 18 ans et plus. Un seul coupon par enveloppe. Les conditions et règlements du concours sont disponibles à la réception du Devoir.

Concours LE DEVOIR

Nom _____

Adresse _____ App. _____

Ville _____ Code postal _____

Téléphone (rés.) _____ (bur.) _____

Abonné au Devoir: oui non

Retournez par la poste à: **Concours Le Devoir et les vacances**
Le Devoir, 2050 rue De Bleury, 9^e étage, suite 100, Montréal, Québec H3A 3M9
Téléphone : (514) 985-3355 ou 1-800-463-7559

É D I T O R I A L

La guerre africaine

Entre 1952 et aujourd'hui, près de 70 coups d'état ont ponctué l'histoire de l'Afrique. Depuis 1970, 30 guerres ont été déclenchées. Actuellement, une douzaine de conflits saignent ce continent. La coupe est si pleine, le tableau si sombre, que par analogie avec la Première Guerre mondiale on parle désormais de la Première Guerre africaine.

Il y a quarante-huit heures à peine, les dirigeants africains réunis à Alger ont entériné une proposition stipulant que l'Afrique du Sud et le Nigeria seraient disposés à envoyer des troupes, sous l'égide de l'ONU, là où le destin du continent est en train de se jouer: en République Démocratique du Congo.

Le Congo... tout part de là, tout vient de là. Ou presque. Depuis trois ans maintenant, cette ancienne colonie belge est l'objet de toutes les convoitises politiques et économiques de la part des divers pays qui composent la corne africaine, sans oublier celles que nourrissent les potentats de la République du Congo et ceux de la République Démocratique du Congo, au premier rang desquels on retrouve Désiré Kabila. C'est vrai, il n'y a pas un mais bien deux Congo.

En raison de sa situation géographique centrale, à cause des immenses richesses naturelles qui sommeillent en sous-sol, de la difformité de son État, et des luttes inter-ethniques, les deux Congo offrent aujourd'hui le spectacle d'un large espace ouvert et écartelé entre diverses forces. Une superposition de problèmes y voisine avec un enchevêtrement de problèmes. Le Congo, c'est la diagonale du fou fait État.

Au début, il y a trois ans, l'Ouganda et le Rwanda étaient les alliés du régime dirigé par Kabila. À l'été 1998, une rébellion armée organisée par des militaires éclate. Les alliés d'hier sont alors devenus les ennemis d'aujourd'hui: Ouganda et Rwanda ont abandonné Kabila. Dans la foulée, l'Angola, la Namibie et le Zimbabwe se sont engagés auprès de Kabila. Ajoutons à cela que chacun de ces pays est actuellement aux prises avec la guerre civile sur fond idéologique, c'est le cas de l'Angola, ou sur fond ethnique, c'est le cas au Rwanda.

Comme si ce n'était pas assez complexe, aux problèmes évoqués il faut ajouter les luttes d'influence que se mènent les États-Unis et la France. La présence de la première puissance mondiale est actuellement beaucoup plus prononcée qu'elle ne l'était il y a une douzaine d'années. Par le biais de l'African Crisis Response Initiative (ACRI), les États-Unis entraînent les unités de plusieurs pays dont le Mali, le Sénégal, et surtout l'Ouganda qui partage frontière avec... le Congo. La France, par l'intermédiaire du Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix (Recamp), entraîne la troupe lorsqu'elle n'intervient pas directement en Guinée-Bissau ou en République centrafricaine qui voisine aussi avec le Congo.

Qui plus est, depuis la chute du dictatorial Mobutu la culture du satrape, selon Mbembe Achille, secrétaire exécutif de du Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique, s'est élargie. Le satrape, cela date de l'ancienne Perse, est un personnage qui exerce une autorité despotique sur une région et y mène une vie fastueuse. Or, d'après Mbembe Achille, le Congo est désormais une «satrapie informelle».

En somme, au cœur du continent africain il y a actuellement présence de conflits animés par des volontés économiques (mainmise sur des richesses naturelles) auxquelles ses superposent des volontés d'expansion régionale. Afin d'arriver à leurs fins, les Kabila de la corne africaine ne cessent pas d'instrumentaliser les différentes ethnies des pays en question. Ils se font les metteurs en scène des pires exactions commises parfois par des militaires entraînés par les États-Unis et la France.

L'ampleur des problèmes est si énorme que ce n'est certainement pas le petit contingent que se proposent d'envoyer l'Afrique du Sud et le Nigeria, pays «très» intéressés, qui va pacifier cette région du globe en proie à la Première Guerre africaine.

struffaut.ledavoir.ca

Comme si ce n'était pas assez complexe, aux problèmes évoqués il faut ajouter les luttes d'influence que se mènent les États-Unis et la France. La présence de la première puissance mondiale est actuellement beaucoup plus prononcée qu'elle ne l'était il y a une douzaine d'années. Par le biais de l'African Crisis Response Initiative (ACRI), les États-Unis entraînent les unités de plusieurs pays dont le Mali, le Sénégal, et surtout l'Ouganda qui partage frontière avec... le Congo. La France, par l'intermédiaire du Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix (Recamp), entraîne la troupe lorsqu'elle n'intervient pas directement en Guinée-Bissau ou en République centrafricaine qui voisine aussi avec le Congo.

Qui plus est, depuis la chute du dictatorial Mobutu la culture du satrape, selon Mbembe Achille, secrétaire exécutif de du Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique, s'est élargie. Le satrape, cela date de l'ancienne Perse, est un personnage qui exerce une autorité despotique sur une région et y mène une vie fastueuse. Or, d'après Mbembe Achille, le Congo est désormais une «satrapie informelle».

En somme, au cœur du continent africain il y a actuellement présence de conflits animés par des volontés économiques (mainmise sur des richesses naturelles) auxquelles ses superposent des volontés d'expansion régionale. Afin d'arriver à leurs fins, les Kabila de la corne africaine ne cessent pas d'instrumentaliser les différentes ethnies des pays en question. Ils se font les metteurs en scène des pires exactions commises parfois par des militaires entraînés par les États-Unis et la France.

L'ampleur des problèmes est si énorme que ce n'est certainement pas le petit contingent que se proposent d'envoyer l'Afrique du Sud et le Nigeria, pays «très» intéressés, qui va pacifier cette région du globe en proie à la Première Guerre africaine.

struffaut.ledavoir.ca

C-3 ou la perte d'influence du Québec

Même modifié par 162 amendements, le projet de loi C-3 sur le système de justice pénale pour les adolescents reste inapproprié, mauvais pour les jeunes et menaçant pour l'approche québécoise.

Ce projet de loi est unanimement décrié au Québec et les assouplissements proposés par la ministre de la Justice, Anne McLellan ne changent rien à l'affaire. Cela ne change rien parce que le vice structurel du projet de loi demeure en étendant aux enfants de 14 et 15 ans reconnus coupables d'un crime violent la présomption d'une sentence pour adulte. Cette présomption n'existe présentement que pour les 16 ans et plus.

Nous le répétons pour la énième fois: traiter un enfant qui commet un crime de la même manière qu'un affreux malfrat incurable, c'est promettre à ce jeune une carrière criminelle longue durée.

Le problème fondamental de ce projet de loi, c'est qu'il prévoit que les sentences imposées à ces enfants soient proportionnelles à la gravité de l'infraction, comme on le fait dans les procès pour adultes, sans tenir compte, comme cela est possible dans le cadre actuel, de la situation du jeune, de ses difficultés économiques et sociales, de son comportement général.

D'aucuns se félicitent que le projet de loi contienne d'autres éléments qui favorisent les mesures extrajudiciaires et la prévention. Nous nous en félicitons également.

Certains groupes voudraient qu'Ottawa aille plus loin en ce sens et force les provinces à adopter une approche semblable à celle du Québec, fondée sur la réhabilitation et la prévention, qui a fait ses preuves parce que c'est au Québec que les taux de délinquance juvénile et de judiciarisation des adolescents sont les plus bas en Amérique.

Or, ce qu'il faut demander au fédéral, ce n'est pas qu'il impose des choses aux provinces mais qu'il agisse correctement dans son propre champ de compétence en renonçant à abaisser de 16 à 14 ans l'âge à partir duquel s'applique la présomption d'une sentence pour adulte.

Si la ministre refuse de modifier le projet de loi, Québec demande l'ajout d'un article qui précise que la nouvelle loi ne s'applique pas sur son territoire. Cette approche serait un pis-aller et nous ne sommes toujours pas résolus à l'appuyer. Nous gardons espoir que les dispositions contestables du projet de loi seront retirées.

Si le projet de loi est adopté tel quel, nous aurons toutefois la preuve de deux phénomènes: d'une part, la montée des idéologies de droite au Canada et que veut exploiter la nouvelle Alliance réformiste-conservatrice canadienne, d'autre part, la perte d'influence du Québec sur les politiques pancanadiennes.

mvenne@ledavoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE ET LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ



L E T T R E S

Bon vent!

La politique assimilatrice des libéraux d'Ottawa continue à porter fruit. Bravo, Jean Chrétien! On apprend cette semaine la fermeture définitive de la revue acadienne *Ven d'Est*. Depuis la disparition du journal *L'Évangéline* en 1986, cette publication était la seule revue d'affaires publiques et d'intérêt général en langue française, qui parvenait encore à vivre dans les provinces de l'Est.

Le chic de cette affaire, c'est que la revue en question a fait des pieds et des mains pour obtenir des subventions de fonctionnement autant de la part du gouvernement du Nouveau-Brunswick que des fédéraux d'Ottawa. Peine perdue! Devant les réponses systématiquement négatives, on a mis le cadenas dans la porte. Voilà comment meurt le français dans le plus meilleur pays au monde.

Toutes les comparaisons ne sont pas nécessairement boiteuses. Comment ne pas se rappeler la fauleuse facilité que les patrons du comté de Jean Chrétien et ceux du comté de Jane Stewart ont eue pour se procurer les subventions dont ils n'avaient nul besoin? On leur a complaisamment déroulé le tapis rouge libéral.

Comment ne pas comparer aussi avec les 15 millions de nos taxes que les Rouges d'Ottawa ont allongés à Alliance-Québec afin que des extrémistes comme Pitt-Bill Johnson, Guy Bertrand, Ho-

ward Galganov et Julius Grey détruisent et sapent la façon la plus hypocrite qui soit, en prétendant que l'anglais est menacé au Québec?

En somme, quand c'est pour sauvegarder un reste de français dans les autres provinces, pas un traître sou n'est disponible. Quand c'est pour démolir le français au Québec, on allonge les millions. Les gens devraient se rendre compte que ce n'est pas ce que les libéraux disent qui est important, c'est ce qu'ils font. Dans les faits, ils s'entendent comme larrons en foire pour démolir le français partout où il se trouve.

Aimé Bossé
Iberville, avril 2000

Un fonds pour la paix

Monsieur le ministre des Finances Paul Martin, vous venez encore une fois d'augmenter le budget du ministère de la Défense. Vous savez aussi bien que moi que nous n'avons pas besoin d'armée. Je ne vous répéterai pas tout ce que nous avons déjà écrit dans le livre *Pour un pays sans armée*, publié il y a quelques années aux Éditions Ecosociété. Aujourd'hui plus que jamais, nous sommes persuadés de la valeur de notre option. Quand on sait que des millions de civils ont encore à souffrir chaque année des conséquences des multiples

guerres qui ont encore cours, il serait temps que l'on adopte la voie de la raison: entreprendre le désarmement total. Depuis de nombreuses années, je demande au gouvernement canadien de respecter mes convictions profondes et de me permettre de ne pas contribuer aux dépenses militaires du Canada. En effet, je crois que pour un peuple civilisé, il y a toujours d'autres moyens que la guerre pour régler les conflits.

Année après année, j'ai suggéré qu'on crée un «Fonds pour la paix» dans lequel les citoyens pacifistes pourraient verser la partie de leurs impôts normalement dévolue aux dépenses militaires; mais le gouvernement n'a jamais acquiescé à ma requête. Avec d'autres citoyens membres de nos «Fonds pour la paix», dans lequel nous versons cette année 7,44 % de notre impôt fédéral, puisque c'est le montant du budget fédéral consacré aux dépenses militaires. Je vous envoie une photocopie de mon chèque fait à l'ordre du Fonds pour la paix.

Je sais que vous me considérez comme un délinquant et qu'un jour vous vous permettrez impunément de venir puiser dans mon compte de banque les montants que vous dites qui vous sont dus. Pour ma part, je me vois comme un objet de conscience et je vous demande de respecter mes convictions profondes.

Serge Mongeau
Saint-Laurent d'Orléans, 20 avril 2000

LIBRE OPINION

La SODEC et la Commission de la culture

PIERRE LAFLEUR

L'auteur est président de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), et il livre ici ses observations sur le rapport de la Commission de la culture portant notamment sur son institution. Le rapport réaffirme l'importance que la société québécoise doit accorder aux artistes et à la vie culturelle et, qu'à cet égard, les organismes comme le CALQ et la SODEC doivent disposer d'outils financiers adéquats.

L'aide accordée aux entreprises contribue pour une bonne part aux revenus des artistes. Le réalisateur, l'écrivain, le musicien, le décorateur, pour ne donner que quelques exemples, travaille avec un producteur, un éditeur ou un autre entrepreneur, non seulement pour la production d'une œuvre, mais aussi parce que cela rapporte des cachets, des droits d'auteurs, des salaires selon les pratiques établies. Ces couples indissociables font partie de la manière de faire les films, les livres, les disques, les spectacles ou encore des produits des métiers d'art.

Soutenir la compétitivité des entreprises

Le gouvernement québécois soutient les artistes et les entreprises culturelles parce qu'il reconnaît la nécessité de la culture et pour affirmer l'identité collective. Son soutien vise aussi à compenser l'étroitesse du marché intérieur. Artistes et entrepreneurs réclament épisodiquement des fonds publics accrus pour que l'État réponde mieux à leurs besoins. Ceci explique pourquoi nous devons regarder en face le paradoxe de la force de la culture dans le développement du Québec et de sa faiblesse dans le contexte d'un marché mondial très fortement concurrentiel.

Les entreprises québécoises ont accès à des prêts, du capital de risque, des avances remboursables et des subventions. Ceci m'amène à apporter des précisions sur l'organisation de la SODEC et sur sa manière d'exécuter son mandat. Elle intervient dans les domaines du livre, du disque et du spectacle de variétés, du cinéma et de la production télévisuelle, des métiers d'art et du multimédia.

Cette organisation lui permet d'avoir une vue d'ensemble de l'industrie, des tendances locales et

internationales et de se gouverner en conséquence. Par exemple, lorsque la SODEC, forte de l'autorisation du gouvernement, avec le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec à hauteur de 3 M \$, a choisi d'investir 1,5 M \$ dans la constitution du réseau de librairies Renaud-Bray, qui inclut maintenant Champigny et Garneau, elle l'a fait pour des raisons stratégiques afin de consolider la propriété québécoise dans la vente de livres. Devant la menace d'acquisition qui planait sur Champigny, agir autrement aurait été irresponsable.

Autre exemple, la SODEC soutient des événements qui contribuent au rayonnement culturel soit les festivals, les salons du livre, les salons des métiers d'art et autres. Notre responsabilité est non seulement de l'aider financièrement, mais aussi de nous assurer que tout fonctionne bien dans l'intérêt de tous.

Dans les cas du Salon du livre de Québec et du festival Images du nouveau monde, la SODEC a travaillé de concert avec le ministère de la Culture et des Communications, la Ville de Québec et la Commission de la capitale nationale; dans les deux cas, le choix de nouvelles équipes devant prendre les événements en charge a été fait par appel d'offre public; dans les deux cas, l'objectif premier était d'offrir au public québécois un accès à une production culturelle de qualité dans les meilleures conditions possibles; dans les deux cas enfin, on peut mesurer aujourd'hui le succès obtenu par les nouvelles équipes en charge des événements.

Rigueur et transparence

Le rapport de la Commission de la culture parle de la transparence de la SODEC et la rigueur de sa banque d'affaires. Comme je l'ai exposé devant la Commission, voici comment fonctionnent les trois types d'intervention de la Société.

Premièrement, la SODEC administre les crédits que le gouvernement lui confie pour accorder des subventions, des avances remboursables ou encore aider la production de films en investissant dans les projets. Le résultat est contenu dans un rapport annuel, déposé à l'Assemblée nationale, comportant les noms des personnes ou des entreprises et les montants accordés. À partir du mois de mai, la SODEC publiera un bulletin sur une base régulière où ces renseignements seront donnés au futur et à mesure.

Deuxièmement, la Direction générale du financement de la SODEC a le mandat, à partir d'une dotation initiale de 20 M \$ consentie par le gouvernement, de faire des prêts, des garanties de prêts et exceptionnellement, comme dans le cas de Renaud-Bray, d'investir en capital-actions. C'est ce que nous appelons la banque d'affaires. Sa compétence et son expertise exceptionnelles lui auront permis, depuis 20 ans, de faire, sans jamais compromettre sa dotation, des opérations pour 280 M \$ en appui aux entreprises: des garanties et des prêts qui nous ont été remboursés avec un taux de mauvaises créances très bas, inférieur à 5 % dans un secteur à haut risque. La SODEC intervient ici en complémentarité avec les institutions financières: l'évaluation du risque est l'objet d'une analyse rigoureuse qui tient compte, notamment, du passé de l'entreprise, de l'équilibre de son bilan et de l'analyse de tous les ratios et afférent, du plan d'affaires, de la compétence des promoteurs et de la valeur de liquidation des actifs pouvant être hypothéqués. Chaque intervention respecte la politique financière de la Société qui établit ses taux d'intérêt en fonction du risque. La SODEC publie, dans ce cas, des renseignements comparables à ceux des autres institutions prêteuses.

Troisièmement, la Société est aussi gestionnaire de crédits d'impôt pour le gouvernement. Elle évalue l'admissibilité des demandes, et établit, pour le client, la valeur préalable du montant que le ministère du Revenu lui remboursera sur les salaires payés. Avec cette évaluation, le client pourra obtenir une garantie de financement intérimaire de la SODEC dans l'attente de son remboursement. Jus qu'en mars 1999, la SODEC rendait ces évaluations préalables publiques. La Commission d'accès à l'information a interdit cette pratique jugeant que ces renseignements fiscaux n'étaient pas pour diffusion. La SODEC s'est conformée à cette exigence, et elle est en attente d'une révision possible. À noter qu'au fédéral, le BCPAC, qui joue un rôle équivalent au nôtre, est tenu lui aussi à la confidentialité.

La perquisition de la GRC et de la SQ à la SODEC, au début avril, a pu frapper l'imagination. Seul un mandat de perquisition nous permettait de leur remettre les dossiers de crédit d'impôt qu'ils requerraient dans le respect de la Loi d'accès à l'information. Dossiers, notons-le, qui leur sont refusés par le BCPAC en vertu de la loi fédérale sur les impôts.

IDÉES

Réforme des programmes scolaires

L'obsession des compétences

Les enseignants se retrouvent aujourd'hui devant les faits accomplis: les dés de la réforme sont jetés avant qu'ils n'aient eu le temps d'en saisir la portée

GÉRALD BOUTIN ET LOUISE JULIEN

Les auteurs sont tous deux professeurs titulaires à l'Université du Québec à Montréal. De plus, ils occupent respectivement le poste de directeur du Bureau de la formation pratique et de directrice du Programme d'éducation au préscolaire et d'enseignement du primaire à cette même institution. M. Boutin est l'auteur de nombreux ouvrages dans le domaine de l'éducation et Mme Julien a publié plusieurs articles et chroniques dans Le Devoir. Nous publions aujourd'hui des extraits d'un ouvrage à paraître ces jours-ci aux Éditions Nouvelles, à Montréal, intitulé *L'Obsession des compétences*.

D'entrée de jeu, il nous paraît utile d'indiquer que notre démarche se veut avant tout analytique et critique. Elle interpelle certains aspects de la réforme actuelle du système d'éducation au Québec qui touche tous les ordres d'enseignement: préscolaire, primaire, secondaire, collégial et universitaire. Or, force est de constater que cette réforme s'appuie sur des fondements théoriques mal élucidés et très souvent paradoxaux. Dans l'esprit de certains de ses responsables, tout semble se passer comme si le fait de changer les programmes d'étude et de formation — en les transformant pour ainsi dire en listes de compétences arrêtées une fois pour toutes — allait nécessairement conduire tous les élèves et les étudiants à la réussite. Cette «croyance» s'accompagne, chez les réformateurs, d'une véritable obsession des compétences qui se substitue à une incontournable analyse des pratiques, et à la prise en compte des savoirs issus de l'expérience des enseignants. L'essentiel est ainsi sacrifié à l'idéologie de la performance! À preuve, tout tourne autour de la construction de compétences — tant chez les élèves que chez les enseignants [...] On note de plus que le mot «compétence» revient à une cadence effrénée dans les principaux textes et productions du ministère de l'Éducation, de même que dans ceux des organismes chargés de le conseiller.

Un marketing qui se veut bien orchestré

Ainsi le recours à une stratégie de lancement qui prend la forme d'un «marketing» bien orchestré (vidéos, points de presse, manifestation autour des journées de formation, etc.) occulte les visées réductrices, les fondements paradoxaux et la mise en œuvre précipitée de cette vaste opération. On fait manifestement fi du point de vue de la majorité des formateurs d'enseignants, des enseignants dans les écoles et enfin, des étudiants en formation eux-mêmes. Sans doute, nous objectera-t-on qu'il y a eu consultation lors de la tenue des États généraux sur l'éducation et par le truchement de comités officiels [...] Pourtant, le premier document publié par la Commission des États généraux sur l'éducation, *Exposé de la situation* (1996), accordait aux compétences une place beaucoup moins importante que ne le font les auteurs des nouveaux curricula, publiés en juillet 1999 [...]

Le goulot d'étranglement

Les enseignants se retrouvent aujourd'hui devant les faits accomplis: les dés de la réforme sont jetés avant qu'ils n'aient eu le temps d'en saisir la portée. Plusieurs d'entre eux ont le sentiment qu'il ne leur reste plus qu'à suivre les indications qui leur sont parachutées de l'extérieur, d'autres se disent préoccupés par cette situation [...] C'est dans un tel contexte que le ministère de l'Édu-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

En général, les enseignants démontrent peu d'enthousiasme à l'égard de l'approche par compétences.

cation persiste dans sa volonté de «recycler» — par des formations éclair — tous les enseignants du Québec aussi bien que les cadres scolaires, en tentant de les «réformer» selon une seule approche, toujours celle des «compétences». Selon ses stratèges, il s'agit là de la meilleure façon d'amener tout le monde à «adhérer» à une «philosophie» commune! [...]

Les compétences: une nouveauté?

Mais qu'en est-il vraiment de ce modèle axé sur les compétences que le ministère de l'Éducation et ses satellites présentent comme une véritable panacée? Voyons-y de plus près. Rappelons d'abord que, quoi qu'on en dise, le mouvement *Competency Based Movement* est loin d'être nouveau, comme le soutiennent à tort ses propagandistes. Issu du behaviorisme [...], il a toujours eu ses défenseurs acharnés et a vraiment donné naissance au courant des compétences qui a été très populaire aux États-Unis au cours des années 1970 à 1980, pour gagner plusieurs autres pays dont la Belgique et la Suisse. Après une certaine période d'accalmie, l'approche par compétences (APC) a récemment repris de la vigueur sous l'impulsion de l'idéologie de la «performance» et de l'«excellence» [...] Certes la vogue des compétences a envahi les systèmes d'éducation de plusieurs pays, mais contrairement à ce qui se passe au Québec, du moins pour ce qui est des responsables universitaires et syndicaux, de nombreuses critiques ont dénoncé l'hégémonie du mouvement éducatif fondé sur les compétences [...]

Les critiques se font de plus en plus nombreuses, et elles se situent dans le sillage de celles que nous avons émises dans un article intitulé «L'école québécoise aux

prises avec les compétences: réforme ou dérive?», paru dans *Le Devoir*, le 25 juin 1999. Nous dénoncions alors le peu de clarté et la «fluidité» des concepts-clés sur lesquels s'appuie la réforme actuelle. Plusieurs mois après, la Commission des programmes d'études (CPE) nous donne raison sur nombreux points. Elle salue, comme nous, «un effort important de renouvellement» mais critique «la définition du terme compétence, nouveau concept essentiel dans la réforme engagée [qui] est réductrice et porte à confusion». En dépit de ces critiques pourtant importantes de la part du CPE, un représentant du MEQ aurait déclaré récemment: «Sur les grands changements de la réforme, la division des cycles, l'approche par compétences, nous [sic] sommes d'accord et il n'y a pas de changement possible» (Marie-Andrée Chouinard, *Le Devoir*, les 18 et 19 mars 2000).

En général, les enseignants démontrent peu d'enthousiasme à l'égard de l'APC. Ils expriment leur scepticisme face à une approche pédagogique qui les enjoint de «rompre» avec leur expérience alors qu'ils aimeraient, pour la plupart d'entre eux du moins, pouvoir en tirer profit. Le langage utilisé par les novateurs ne correspond pas non plus à leur réalité quotidienne [...] Le mixte de socio-constructivisme, de psychologie cognitive et de behaviorisme qui sous-tend leur discours devient de plus en plus déconcertant et générateur de malentendus.

Il nous paraît donc impératif de partager notre analyse de la situation concernant cette «obsession des compétences» avec ceux que l'avenir de l'éducation préoccupe, qu'il s'agisse des enseignants, des administrateurs, des étudiants et des parents qui sont le plus souvent les derniers à qui on demande un avis en la matière.

Qui veut manger des OGM?

Les doutes qui assaillent la communauté scientifique devraient suffire à nous rendre vigilants

LOUISE NEPVEU

Le 10 avril dernier, la Commission européenne approuvait une législation visant à imposer l'étiquetage de tout produit contenant au moins 1 % d'organismes génétiquement modifiés. La loi prévoit aussi que l'étiquetage s'appliquera aux additifs et aux arômes transgéniques. Et pendant ce temps, les lecteurs d'un quotidien montréalais affirment (récent sondage) qu'ils n'ont pas peur des OGM, ce qui ne laisse pas d'étonner étant donné les zones grises qui entourent ces organismes. Dans un pays où prolifèrent les étiquettes «sans sucre», «sans sel», «sans cholestérol», et où la liste des ingrédients contenus dans la margarine et les biscuits suffit à donner le vertige, cette indifférence de la population devant les transformations génétiques de notre nourriture laisse perplexes. Surestimation aveugle des Québécois pour les sciences dites «pures»? Sentiment d'écrasement, de déassement, face aux avancées spectaculaires de la science? Simple ignorance de ce qui est en jeu? Quant aux médias, à de rares exceptions près, ils associent les opposants aux OGM à des «activistes» et leurs réserves légitimes au mot «peur».

La Presse y est allée d'un éditorial vilipendant les réflexes protectionnistes des agriculteurs français et réduisant leur opposition à une «réaction classique à l'imperialisme américain». À l'émission *Droit de parole* sur les ondes de Télé-Québec, qui posait la question: «Avez-vous peur des aliments transgénétiques?», on avait réuni sur le plateau quelques chercheurs, une représentante de Santé Canada et une autre de l'Inspection des aliments. Est-il besoin de le dire: aucun de ces ardents supporters des OGM n'a pu trouver un argument rassurant. Leur discours tenait en une phrase: faites-nous confiance, il n'y a pas de danger. Et

ils ajoutaient: «c'est à vous de prouver que le risque existe». Des membres de Biotech Action et de simples citoyens présents à l'émission soulignaient le fait troublant qu'il n'existe aucune preuve de l'innocuité des OGM, rejoignant ainsi le constat de nombreux scientifiques. Les dérives de la biologie moléculaire justifient à elles seules un questionnement approfondi: lorsque les scientifiques acceptent de pratiquer le clonage, ou qu'ils applaudissent la grossesse d'une sexagénaire ou la naissance de sextuplés, c'est toute l'éthique sous-tendant leurs recherches que l'on peut remettre en question.

Le magazine *Thalassa* a présenté sur TV5 en décembre dernier un reportage sur le saumon transgénique. Un chercheur terre-neuvien a obtenu un résultat inattendu: ses manipulations génétiques ont produit un effet extraordinaire sur l'hormone de croissance du saumon. Difficile de ne pas rester perplexe lorsque la caméra nous montre un petit saumon normal de quatre mois à côté de son frère géant transgénique... Le chercheur n'en finit pas de s'extasier. On le comprend: il est entre-temps devenu directeur de l'entreprise alimentaire américaine qui subventionnait ses travaux.

Or, il se trouve que d'autres chercheurs canadiens émettent des réserves sérieuses quant à la commercialisation de ces saumons (qui vont se retrouver sous peu dans nos supermarchés). Leurs préoccupations rejoignent celles des Européens. Le président de l'Institut européen d'écologie avoue craindre que la nature génétiquement modifiée «abuse dans un immense désordre». Un éminent professeur de biologie moléculaire convient que la manipulation génétique «fait gravement question». Aux États-Unis mêmes, le géant alimentaire Archer Daniels Midlands (ADM) exige désormais de ses fournisseurs qu'ils identifient leurs fournitures de soja et de blé transgéniques. À quoi il faut ajouter que la liste des pays exigeant

un étiquetage pour les OGM devient impressionnante.

Pendant ce temps, au Québec, nous avalons gaiement depuis cinq ans notre ration quotidienne d'OGM sans le savoir, mais, fraises, soja, huile de canola, de maïs et de tournesol, nourriture pour bébés, pommes de terre, tomates, céréales, plats surgelés... Les aliments pour chiens, chats, bovins et volailles ne sont pas épargnés. Pourtant, les cardiologues et les diététistes continuent à vanter imperturbablement les mérites de la margarine à base d'huile transgénique. Et les scientifiques qui essaient de nous rassurer sont subventionnés par le secteur agro-alimentaire (difficile de mordre la main qui vous nourrit...).

Quelle place reste-t-il au consommateur qui ne se satisfait pas des assurances léniantes de certains scientifiques? Exiger un étiquetage des produits modifiés génétiquement en exerçant des pressions sur le gouvernement et les compagnies de produits alimentaires. Privilégier les produits biologiques. Arrêter d'acheter des conserves nord-américaines pour acheter des conserves françaises ou belges (on en trouve même au IGA). Interroger les vendeurs de fruits et légumes dans les marchés publics pour connaître la provenance de leurs semences: s'ils emploient des semences transgéniques, aller voir ailleurs. Actions dérisoires, bien sûr, face aux milliards de dollars qui sont en jeu. Mais les doutes qui assaillent la communauté scientifique devraient suffire à nous rendre vigilants. Si des normes gouvernementales très strictes régissent l'étiquetage d'un simple pot de confiture afin de nous renseigner sur la proportion de sucre et de fruits, pourquoi n'aurions-nous pas le droit de savoir ce qu'il y a dans nos assiettes? Le silence qu'entretient le gouvernement autour des OGM devient suspect. Notre seule liberté réside dans notre refus de manger des produits dont personne, à ce jour, n'est capable de prouver qu'ils ne sont pas dangereux à long terme. Encore faut-il que l'on puisse choisir.



Chantal Hébert

Automne du PC, printemps du Bloc

En tournant le dos au Parti conservateur pour siéger comme indépendant aux Communes, le député fédéral de Chicoutimi André Harvey aura une fois de plus démontré combien, en matière d'allégeance politique, les anciennes troupes québécoises de Brian Mulroney sont versatiles.

Ce faisant, M. Harvey marche à sa façon plus ou moins élégante sur les traces des Charest, Bouchard, Masse, Vézi-na, Venne, Plamondon, St-Julien et autres, tous élus sous la bannière PC pendant les années 80 et tous dispersés dans d'autres camps aujourd'hui. Mais si André Harvey avait été vraiment opportuniste, s'il avait voulu mettre toutes les chances de son côté aux prochaines élections, il aurait également fallu qu'il s'enrôle avec le Bloc québécois. Car si la tendance se maintient, la débâcle de Joe Clark promet de meilleurs lendemains à la formation de Gilles Duceppe.

À première vue, on pourrait pourtant être tenté d'imputer au Parti libéral de Jean Chrétien l'essentiel des votes qui fuient le PC au Québec. Les deux formations n'ont-elles pas en commun d'être fédéralistes? Du coup, l'addition permet de faire miroiter des gains importants pour les libéraux au Québec aux prochaines élections.

Pour cette raison, c'est le calcul simpliste que choisissent souvent de retenir les stratèges libéraux, surtout qu'il a l'avantage de les aider à rassurer leurs militants québécois quant aux perspectives d'une autre campagne sous le leadership de Jean Chrétien. Mais c'est oublier que beaucoup des électeurs qui avaient voté OUI au dernier référendum ou encore appuyé le Bloc dans le passé sont allés grossir la mise conservatrice aux élections générales de 1997.

À cet égard, le cas de Chicoutimi est éloquent. En octobre 1995, on y a voté OUI à 68 %. Et aux élections fédérales qui avaient précédé, le Bloc avait remporté la victoire avec plus du double des voix recueillies par le PC, pourtant déjà représenté dans cette lutte par André Harvey. En 1997, M. Harvey renversait la tendance en dépouillant le Bloc de plus du tiers de ses appuis de 1993. Quant au vote libéral, il diminuait très légèrement par rapport aux élections précédentes.

Le fait que Chicoutimi soit situé au cœur d'un territoire très souverainiste ne change finalement pas grand chose à l'affaire puisqu'en 1997, les conservateurs ont également puisé presque exclusivement dans le réservoir d'appuis du Bloc pour remporter les sièges de Shefford et de Richmond-Arthabaska. À cette occasion, l'attrait exercé par le PC auprès des électeurs nationalistes a également contribué à rendre la victoire plus serrée pour le Bloc dans un certain nombre de circonscriptions. C'est le cas notamment de Beauharnois-Salaberry, Laval-Centre et Laval Est où le Bloc a perdu à peu près autant de plumes que le PC en a gagné, tandis que le PLC voyait son score rester dans les mêmes eaux qu'aux élections précédentes.

À l'échelle du Québec, le Bloc a perdu 12 % d'appui aux dernières élections tandis que le PC augmentait sa mise de 9 %. Le PLC pour sa part ne montait que de trois points.

Mais qui sont ces électeurs qui, après avoir voté pour Lucien Bouchard en 1993 et dit OUI en 1995, sont allés grossir la mise d'un parti fédéraliste seulement deux ans plus tard, et pourquoi peut-on croire qu'ils pourraient réintégrer le giron bloquiste à la prochaine occasion?

Eh bien d'abord, il faut conclure que ce sont des gens pour qui la personnalité des chefs en présence est un élément déterminant dans un sens comme dans l'autre. Tout indique par exemple que la prestation du chef conservateur de l'époque, Jean Charest, surtout par comparaison à celle du nouveau leader bloquiste Gilles Duceppe, a joué pour l'essentiel du résultat de 1997. À tel point d'ailleurs que même la circonscription de Sherbrooke, qui avait résisté au grand vent bloquiste en 1993, est prestement passée dans le camp de cette formation aussitôt que Jean Charest a eu le dos tourné à Québec. Ce faisant, les électeurs de Sherbrooke s'inscrivaient dans une tendance lourde qui veut que, de façon générale, les circonscriptions qui ont opté pour le OUI au référendum, soient réfractaires à Jean Chrétien.

Actuellement, le PLC n'a réussi à casser le moule post-référendaire que dans deux circonscriptions et ce sont deux cas d'exception puisqu'il s'agit de celle de Saint-Maurice, détenue par le premier ministre lui-même, et celle d'Abitibi, remportée sur la popularité de l'ex-député conservateur Guy St-Julien, passé pour les besoins de sa cause au PLC en 1997.

Vue sous cet angle, la mise conservatrice au Québec ne contient guère qu'une circonscription, celle de Compton-Stanstead qui pourrait avoir une tendance naturelle pour le PLC.

Mais cela n'empêche pas le Bloc de vivre dangereusement. Pour l'heure, l'existence d'une frange conséquente de la clientèle francophone qui est ultra-sensible à l'attrait du chef n'est pas susceptible de nuire terriblement à Gilles Duceppe puisque ce penchant ne risque pas de profiter à Jean Chrétien et encore moins au futur chef de l'Alliance canadienne.

Mais le phénomène explique que des sondages démontrent qu'avec Paul Martin comme chef, le PLC aurait de solides chances de réaliser des gains au détriment du Bloc au Québec aux prochaines élections.

Chantal Hébert est columniste politique au Toronto Star

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs et lectrices. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Benoît Munger (responsable du site Web), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsables des pages thématiques); Martin Duclos et Christine Dumazet (lecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Clément Trudel (musique); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Hélène Baril, Claude Lévesque, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Pierre O'Neill, Hélène Buzzeiti, Manon Cornélius (correspondants parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commis). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arseneault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlène Côté, Anouk Hurburt, Manon Bouchard, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland, Sébastien Saint-Hilaire (publicitaires), Léopold Ste Marie (directeur adjoint) Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Yanick Martel, Olivier Zaida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Aubin (directrice), Johanne Brien (secrétaire à la clientèle), Hélène Gervais, Évelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-d'Arc Houde (secrétaire à la direction), Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

LIVRES

«Des propos extrêmement dangereux»

SUITE DE LA PAGE 1

pays, sur une radio de service public, au cours d'une émission de caractère général, se déroule presque exclusivement entre journalistes et intellectuels juifs ou d'origine juive.»

Le vice-président des éditions Fayard, Olivier Bétourné, s'est défendu en disant qu'il ne pouvait pas lire les 200 nouveautés que sa maison publie chaque année. Il se dit prêt à rééditer l'ouvrage, une fois celui-ci purgé des pages litigieuses.

L'éditeur habituel de l'auteur, POL, avait refusé le livre à cause des mêmes phrases. Selon *Libération*, POL aurait déjà refusé un roman de Renaud Camus, *L'ombre gagne*, parce qu'il tentait de pousser tous les discours à la limite, notamment le discours antisémite. Les deux éditeurs refusent pourtant de qualifier l'auteur de raciste ou d'antisémite, même s'il «tient des propos extrêmement dangereux», dit Bétourné.

Renaud Camus compare son «agacement» à celui d'un auditeur qui serait irrité qu'une émission d'information générale soit animée par quatre homosexuels déclarés et qu'elle aborde chaque semaine la question de l'homosexualité. Camus ne peut être soupçonné d'homophobie puisqu'il est homosexuel.

Sachant probablement qu'il allait susciter la controverse, l'auteur a pris soin de s'expliquer dans son journal. Il n'est pas antisémite, dit-il, et refuse de «juger les êtres sur leur appartenance ethnique ou religieuse». Renaud Camus a d'ailleurs écrit l'an dernier un texte sur une pièce de l'artiste américaine Anni Albers consacrée à l'Holocauste.

Ce qui ne l'empêche pas de se dire «irrité par certains juifs». Camus déplore que la tradition culturelle française, dont il se veut le représentant et un défenseur passionné, ait souvent «pour principaux porte-parole et organes d'expression [...] une majorité de juifs, Français de première ou de seconde génération bien souvent, qui ne participent pas directement de cette expérience».

L'écrivain oublie-t-il la grande place qu'occupent depuis longtemps les juifs dans la vie intellectuelle française? En écrivant ces mots, on sent bien que Camus s'interroge aussitôt sur la place du philosophe Bergson, de Proust et de tant d'autres. Comme s'il doutait soudain... «Mais on doit pouvoir se poser la question», conclut-il.

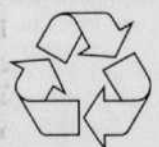
Disons qu'on n'a pas affaire ici aux propos d'un Jean-Marie Le Pen. Renaud Camus est un personnage coloré des lettres françaises qui ne dédaigne pas la provocation. Disciple de Montaigne, Bossuet et Chateaubriand, il vit dans un château médiéval en ruines, à Plieux dans le Gers, où il expose des toiles que lui prêtent gentiment des amis.

Écrivain éclectique, encensé par Roland Barthes, il se passionne depuis peu pour l'hyperpertexte. On peut d'ailleurs lire sur Internet son roman *Vaisseaux brûlés*, annoté grâce à cette technique informatique (<http://perso.wanadoo.fr/>).

Passionné par la tradition française et le mythe des origines, Renaud Camus s'inquiète d'une langue «où les mots seraient séparés de leur histoire». Il regrette à ce propos d'avoir employé le mot «race» au sujet des juifs, qu'il utilisait dans son sens «classique», oubliant celui que lui a légué le XX^e siècle.

Avant que n'éclate ce scandale, Renaud Camus avait déclaré à *Libération*: «Je suis passionné par l'origine de qui-conque, et de tout discours. Or, comme on vit dans un soupçon permanent, et d'ailleurs très compréhensible, d'antisémitisme, il est difficile de parler de l'origine des Juifs. Mais moi je parle de celle de tout le monde, et je l'aime, et je ne vois pas pourquoi je ne parlerais pas de celle des Juifs, qui est l'une des plus profondes qui soient, des plus rayonnantes, des plus explicatives et productives de sens.»

Comme antisémite, on a déjà fait mieux! Ceux qui voudraient juger sur pièce devront attendre qu'une bonne âme accepte de republier le livre incriminé (sur Internet peut-être). C'est toute l'intelligence de la censure...
crioux@csi.com



S.V.P. Assurez-vous de recycler ce papier journal.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Quebecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Quebecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0658. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

CARTE

Ce n'est pas d'hier que le gouvernement du Québec songe à émettre une carte d'identité. La Commission de la culture de l'Assemblée nationale a tenu une consultation publique à ce sujet en 1997. À l'unanimité, les députés, de même que la Commission d'accès à l'information, le Protecteur du citoyen et la Commission des droits de la personne, ont recommandé au gouvernement de n'émettre une carte que si celle-ci est facultative et neutre. Le ministre s'en tient à cette recommandation.

Le gouvernement a jonglé longtemps avec plusieurs scénarios afin de régler simultanément plusieurs problèmes.

D'abord, Québec voulait émettre une carte qui assurerait l'identification des électeurs le jour du vote afin d'éviter l'usurpation d'identité et la fraude électorale. Pour régler ce problème, le ministre Guy Chevrette a fait adopter en 1999 la Loi 1 qui oblige les électeurs à s'identifier le jour du vote avec l'une ou l'autre des pièces suivantes: la carte d'assurance-maladie, le permis de conduire ou le passeport. La loi prévoit que d'autres documents peuvent être désignés par le gouvernement pour s'identifier le jour du vote. La carte nationale d'identité pourra servir à cette fin.

Mais ce mécanisme risque de ne pas satisfaire plusieurs militants péquistes. En avril 1999, ces derniers avaient adopté une résolution en conseil national réclamant du gouvernement qu'il émette une carte d'électeur avec photo et adresse. En fin de semaine, certaines associations locales reviennent à la charge pour intégrer cette recommandation au programme du parti. La semaine dernière, dans une entrevue au *Devoir*, les présidents des regroupements régionaux de Montréal-Centre et de Montréal-Ville-Marie ont indiqué que la carte d'électeur était l'une de leurs priorités à l'occasion du congrès.

En outre, des militants auraient été satisfaits si, au lieu d'émettre une carte d'électeur, le gouvernement avait créé un mégafichier de population, centralisé, contenant les informations d'identité mais aussi les adresses de tous les résidents du Québec. La carte d'identité aurait été émise à partir de ce fichier central.

Sauf que le gouvernement du Québec a abandonné cette idée dont il avait confié l'étude à un groupe de travail en mars 1999. *Le Devoir* révélait à l'époque que le gouvernement songeait à créer un fichier central qui aurait servi à deux choses: la gestion unifiée des changements d'adresse et l'émission d'une carte d'identité. Le groupe de travail a convaincu le ministre qu'il fallait dissocier ces deux opérations. C'est ainsi que le projet de loi présenté mercredi institue la carte d'identité. La question de la création d'un guichet unique où les citoyens pourraient procéder en une seule opération à tous les changements d'adresse requis par l'État lors d'un déménagement fera l'objet d'études supplémentaires.

Il y a quelques années, Québec s'était aussi penché sur la possibilité d'émettre une carte d'identité à multiples usages qui aurait remplacé du même coup le permis de conduire, la carte d'assurance-maladie et même, pourquoi pas, le permis de pêche. Cette carte aurait été munie d'un microprocesseur et aurait servi à identifier les personnes dans le cadre de transactions électroniques. Ce projet est également mis de côté.

HAREL

SUITE DE LA PAGE 1

l'absence d'un pacte fiscal. Avec la proposition satisfaisante qui est sur la table, le temps est venu de réviser leur absence.»

«La couronne sud se revoit vendredi pour faire le point et j'espère que la couronne nord va réfléchir à son tour au fait qu'il est regrettable qu'elle laisse son siège vacant.» Dans la même veine, elle ajoute qu'elle rencontrera demain, avec son mandataire, les douze maires de la banlieue de Québec qui refusent également de participer au comité consultatif de leur région.

At-elle bon espoir de voir les couronnes tourner leur veste de bord? Impossible de le savoir. Mais cela ne l'empêche pas d'affirmer, sur un ton de dépit, qu'«aujourd'hui que le pacte fiscal est sur la table, certaines municipalités trouveront sûrement un autre motif pour faire reculer un peu plus la réorganisation».

A cet égard, on peut croire que le spectre d'une hausse de taxes pour les contribuables des périphéries sera peut-être soulevé par les opposants afin de faire dérailler la réforme, alors que la ministre a fréquemment fait mention d'économies possibles. Ce point, cité par de nombreux maires lors du congrès, irrite particulièrement les villes de périphérie, qui craignent qu'en partageant le coût des équipements à portée supramunicipale notamment, le fardeau de leurs contribuables s'en voit alourdi.

Mais, la ministre ne cache pas que certaines municipalités seront obligées d'augmenter leurs taxes. Elle soutient que, dans certaines villes, ce sera un mal nécessaire. «Comme je l'ai dit à plusieurs reprises, si vous recevez actuellement des services pour lesquels vous ne payez pas votre juste part, il est vrai que vos taxes pourraient augmenter.» Elle tient toutefois à préciser du même souffle que ces modifications vers le haut seraient, dans le pire des cas, très faibles. «J'ai fait de nombreuses simulations et, en utilisant les hypothèses maximales, même si ce n'est pas vers ça que l'on se dirige, ça donne l'équivalent de 1 \$ par semaine pour une maison évaluée à plus de 100 000 \$. Et ce, avec une fiscalité d'agglomération chromée.»

Elle qualifie de «démagogiques» les propos tenus par certains élus qui affirment qu'avec d'éventuelles fusions,



Louise Harel

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

il n'y aura à terme aucune économie. «C'est de la démagogie. Ils ne sont pas plus capables de démontrer qu'il n'y aura pas d'économie que moi je serais capable de prétendre qu'il y en aura partout.»

De la même manière, affirme-t-elle, les fusions mur à mur ne sont pas plus acceptables que le statu quo. C'est pourquoi les trois comités d'élus (Montréal, Québec et Outaouais) n'écartent d'emblée aucun scénario. «Pour ma part, je n'écarte rien d'autorité. Mais je réclame que l'on cesse de dire qu'il ne faille de fusions nulle part. Ce n'est pas acceptable de dire non à tout. Non aux fusions, non aux comités, non à la fiscalité d'agglomération.»

Des «plébiscites»

Au sujet des consultations qu'ont menées auprès de leurs citoyens les municipalités de Tremblant et de Sainte-Foy et que s'approprie à mener la couronne nord dans sa région, Louise Harel se montre furieuse lorsque certains élus les qualifient de référendum. «Il y a une analogie extrêmement inquiétante entre le référendum national et les consultations municipales. Ni les municipalités ni le gouvernement ne sont liés par le résultat d'une telle démarche parce qu'on ne parle que d'une simple consultation. La loi est très claire là-dessus. C'est pourquoi les consultations ne sont pas sujettes à des règles très strictes. Il faudrait plutôt parler de plébiscites.»

En effet, il n'y a pas officiellement de camps du oui et du non, de directeur des élections, de financement équitable, etc. «On ne peut faire jouer à ces consultations un autre rôle que celui qui est prévu, sinon il faudrait être sérieux et que les deux versions soient présentées comme il se doit.»

Elle précise cependant que le gouvernement n'a aucunement l'intention de modifier le droit municipal en ce sens. «Sinon, ça voudrait dire qu'on donne un droit de veto à une municipalité sur tous les changements à venir dans la région. Il suffirait qu'une seule ville dise non pour que les autres soient obligées de s'y conformer.»

Louise Harel ne veut toutefois pas donner l'impression qu'elle ne s'intéresse pas aux résultats des consultations, qui ont été toutes deux catastrophiques pour son option. «Au contraire, dit-elle. Mais ça reste quand même consultatif.»

La couronne nord dit toujours non

FRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR

Les maires de la couronne nord rencontreront aujourd'hui les six députés péquistes de la Rive-Nord pour les convaincre du bien-fondé de leur demande, selon laquelle ils devraient être exclus de la future communauté métropolitaine. Par le fait même, les élus soutiennent qu'au grand jamais ils ne participeront au comité consultatif sur la réorganisation municipale mis sur pied par la ministre Louise Harel.

C'est donc par la négative que lesdits élus répondent au propos de la ministre rapportés aujourd'hui dans *Le Devoir* disant qu'il est temps que les municipalités de périphérie révisent leur absence de la table du comité consultatif.

«Il est curieux de voir que le jour où il y a eu le coulage du livre blanc, lors d'une réunion où j'ai été retardé, a raconté M. Deschênes, Mme Harel a piqué une crise à l'effet que j'étais un indésirable et que, dorénavant, elle ne voulait plus me voir à aucune table. Soudainement, il faut que je retourne au comité avisé. Il est difficile de suivre sa logique. Elle essaie par tous les moyens de nous ramener au comité avisé, au point où elle a voulu imposer cela comme une condition à la signature d'un pacte fiscal», ce qu'a nié le cabinet de la ministre.

«Siéger au comité signifierait que nous donnons notre

caution aux communautés métropolitaines», a poursuivi M. Deschênes. Il explique que les questions d'aménagement du territoire et de partage des coûts des équipements régionaux constituent la pierre d'achoppement du livre blanc de la ministre. «Sur certains dossiers, nous sommes toutefois ouverts à la négociation.» Il cite notamment le développement économique et le transport en commun. Il affirme d'ailleurs qu'il rencontrera dès la semaine prochaine le gouvernement au sujet du transport en commun.

Des champs de fraises

Le porte-parole de la couronne nord déplore que la ministre des Affaires municipales ne connaisse pas la réalité de sa région. A ce point, a-t-il noté, que «la ministre a dit que, sans Montréal, nous ne serions que d'immenses champs de fraises! C'est pourquoi nous voulons être exclus de la communauté métropolitaine». M. Deschênes concentrera donc ses efforts à convaincre les collègues péquistes de la ministre, lors de leur rencontre demain. «Il faut maintenant aller convaincre les députés que leurs électeurs ne veulent pas de cette réforme qui divise le monde municipal et qui provoquera l'appauvrissement de nos régions. Il est évident que nous serons présents lors du congrès du PQ [qui débute vendredi à Montréal].»

Le porte-parole des élus de la couronne sud, Pierre Bourbonnais, n'a pu être joint hier.

Les «gaffes» de Chrétien ne trouvent pas d'écho aux Communes

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Une fois de plus l'opposition semble se désintéresser des sujets de l'heure: ainsi, les «gaffes» de Jean Chrétien au Moyen-Orient n'ont fait l'objet d'aucune question aux Communes, hier, qui reprenait ses travaux après une pause de deux semaines.

Les députés du Bloc québécois et de l'Alliance canadienne ont préféré éviter d'interroger le premier ministre, s'en tenant plutôt à des sujets qui ont déjà défrayé la manchette comme les multiples enquêtes reliées aux subventions du ministère du Développement des ressources humaines ou encore les programmes de promotion de l'unité nationale de la ministre Sheila Copps. Quelques quotibets pour qualifier le voyage ont fusé, comme celui-ci: «M. Bean est devenu gaga à Gaza», mais sans plus.

A sa sortie des Communes, le chef bloquiste Gilles Duceppe était bien en peine d'expliquer ce choix de stratégie. «Tout a été dit et le tour de la question a été fait», a-t-il soutenu.

A son avis, il ne fallait pas interroger M. Chrétien à ce propos pour éviter de lui donner l'occasion de se légitimer. «On laisse le monde dans leur jus dans ce temps-là; c'est comme ça qu'on prépare une stratégie», a-t-il fait valoir.

«La preuve de son inefficacité a été faite par quatre; on en a entendu parler pendant deux semaines. Quand quelqu'un a gaffé comme cela, pourquoi lui redonner une chance?»

Ce n'est pas la première fois cette année que l'opposition évite les sujets chauds. Au mois de février, contrairement à l'usage, on avait passé sous silence le budget du ministre des Finances, Paul Martin. Encore là, les subventions du ministère du Développement des ressources humaines avaient dominé les questions.

À la toute fin de la période des questions, hier, Jean Chrétien a réussi à glisser au détour d'un autre sujet la réponse qu'il avait sans doute préparée au cas où l'opposition tenterait de le griller sur le Moyen-Orient. Il a expliqué que, samedi matin, pendant sa rencontre privée avec Bill Clinton à Washington — au cours de laquelle il a aussi joué au golf —, il s'était entretenu avec un des conseillers du président en matière de politique étrangère et que celui-ci l'avait félicité à propos de sa mission récente au Moyen-Orient.

On sait que M. Chrétien a été montré du doigt par les médias canadiens pendant ce voyage. On lui a reproché de faire plusieurs déclarations inappropriées sur des questions politiques délicates dans cette partie du monde.

PAUVRETÉ

SUITE DE LA PAGE 1

à la tribune et micro à la bouche, s'est entretenu par téléphone portable avec Juan Miguel Gonzalez, le père d'Élian, qui se trouve dans le Maryland avec son fils. «C'est Juan Miguel. Il dit: félicitations, merci beaucoup», a lancé Fidel Castro à la foule immense qui a aussitôt répondu par une clameur d'approbation. Le Lider Maximo avait chausé des baskets, comme la presse l'avait recommandé, pour une marche de trois kilomètres en fin d'après-midi jusque devant la section des intérêts américains...

En Asie, les célébrations ont oscillé entre cérémonies compassées et face-à-face tendu avec la police, comme aux Philippines et en Corée du Sud. Au Japon, où le chômage a atteint un niveau record en mars (4,9 %), ce rendez-vous syndical tient généralement plus du pique-nique que d'actions de protestation, le 1er mai inaugurant une série de fêtes nationales. Cette année toutefois, la santé défallante de l'économie s'est ajoutée à la liste des sujets évoqués par les orateurs.

La situation a été beaucoup plus tendue à Manille, où la police philippine a fait usage de canons à eau pour disperser des centaines de manifestants de gauche tentant de se rendre au palais présidentiel pour reprocher au président Joseph Estrada d'être trop proche du patronat.

Des violences ont également éclaté en Corée du Sud, où les autorités ont tenté d'empêcher des étudiants de se joindre à des travailleurs manifestant dans le centre de Seoul. À Pékin, les célébrations ont été plus calmes. Jouisant du jour férié, les habitants ont envahi les parcs ou sont allés voir des amis et des proches.

L'anti-européanisme a par ailleurs été de vigueur à Copenhague, où l'extrême gauche danoise a crié son refus de l'euro à l'approche du référendum du 28 septembre, alors que 20 000 communistes tchèques se sont massés sur l'esplanade de Letna à Prague pour reprocher au président Vaclav Havel sa campagne pour entrer dans l'Union européenne. À Paris, le chef du Front national Jean-Marie Le Pen a proposé de «libérer la France de l'Europe».

C'est à Hanovre qu'un Européen convaincu, le chancelier allemand Gerhard Schroeder, a dû affronter une foule hostile lui reprochant de ne pas faire assez contre le chômage. À n'en pas douter un vrai thème de Fête du travail. Alors que les anars et l'extrême gauche s'en étaient donné à cœur joie dans la nuit à Hambourg, 1200 extrémistes de droite ont proposé à Berlin de renvoyer les immigrés chez eux.

À Londres, la «guérilla jardinière» a viré en commando anti-McDo. La manifestation anti-mondialisation et écologiste avait pourtant débuté dans le calme avec des militants qui ont semé des graines devant le Parlement. Mais quelques activistes masqués, sans doute admirateurs de José Bové, ont ensuite saccagé un restaurant McDonald's. Ce qui a donné beaucoup de travail à la police.